

EDITORIAL

Le congrès de Bordeaux (11-13 novembre 1977) a représenté, de l'avis unanime, un progrès par rapport au congrès tenu à Paris (13-14 octobre 1975).

L'organisation matérielle, plus lourde qu'à Paris (où chacun avait un gîte naturel), était néanmoins excellente. Et tous les congressistes ne peuvent que remercier Mgr Laroza qui, président de l'Association des directeurs de pèlerinages, a l'habitude de ce genre de réunions. Il peut d'ailleurs être intéressant de noter que la répartition des logements en fonction des spécialisations a offert à chacun l'occasion d'échanges parfois fort utiles : sur le chemin, à table ou même à la veillée du soir, se sont tenus de véritables carrefours, informels assurément, mais fort appréciés des participants.

La municipalité de Bordeaux a réservé, elle aussi, aux congressistes, dans les salons de l'hôtel de ville, un accueil cordial et digne de l'illustre métropole d'Aquitaine. La presse et la radio locales ont donné de cette manifestation un écho au moins sympathique, parfois même réellement utile. La propagande spontanée qu'ont faite autour d'eux les congressistes a suscité un certain nombre de demandes en vue de recevoir les actes du congrès.

L'archevêque de Bordeaux, Mgr Maziers, a témoigné, par sa présence active, de l'intérêt qu'il voulait porter aux archives de source ecclésiastique ou religieuse. L'archiviste départemental et les universitaires présents ont apprécié la qualité du congrès : la valeur de l'ensemble des interventions, aussi bien que la belle tenue des séances.

Certes, le nombre des participants, effectivement présents, était un peu inférieur au nombre des congressistes de Paris, - sans doute parce que dans l'hexagone Bordeaux est un peu excentrique. Mais il faut noter que le nombre total des inscrits a été, en définitive, supérieur à celui des inscrits au congrès de Paris. Et il peut être intéressant de signaler que la préparation et le déroulement du congrès ont favorisé un certain nombre de contacts avec des archivistes ecclésiastiques ou religieux de la région du Sud-Ouest : le rapport de Mgr Laroza s'en est fait l'écho. Même si l'organisation régionale à proprement parler n'a pu encore être mise sur pied avec autant de perfection que certains eussent pu le souhaiter, force est tout de même de reconnaître que l'impact local a été réel.

Le thème du congrès "Sources archivistiques et histoire religieuse" visait à mettre en valeur l'intérêt et l'interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse. C'est bien un aspect du rôle social de l'archiviste que de mettre les archives au service des chercheurs. Il fallait, bien évidemment, situer cette tâche dans sa responsabilité globale. C'est ce que je me suis efforcé de faire dans l'introduction générale du congrès.

Il fallait aussi expliciter les exigences de cet aspect de la tâche de l'archiviste. Car, pour que les archives puissent être utilisées par l'histoire, il est nécessaire que soient rédigées des inventaires. C'est ce qu'a montré le P. Mauzaize d'une manière à la fois synthétique

et pratique. Et il ne faut pas méconnaître le lien qui existe entre l'histoire et la géographie, entre les documents et les lieux : Sr Jeanne Giroud, archiviste de la compagnie de Marie-Notre-Dame, congrégation d'origine bordelaise, en a donné un exemple concret et régional.

L'intérêt des sources archivistiques pour l'histoire religieuse a été présenté, tant pour ce qui concerne les archives diocésaines et paroissiales que pour ce qui concerne les archives des religieux et des religieuses.

Divers aspects des ressources des archives diocésaines et paroissiales ont pu être mis en lumière : pour l'histoire de l'apostolat des laïcs (Léon Berthe, archiviste diocésain d'Arras), pour l'histoire de la démographie et la connaissance des paroisses (Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres), pour les études sociologiques (communication du chanoine Boulard, décédé depuis, cf. infra p. 3), pour la cartographie religieuse (Roger Desreumaux, Institut catholique de Lille), pour la vie paroissiale (Maurice de Germiny, archiviste-paléologue, vicaire à Notre-Dame d'Auteuil de Paris).

Divers aspects des ressources des archives religieuses ont aussi pu être évoqués : pour l'histoire monastique (dom Louis Soltner, archiviste de l'abbaye Saint-Pierre de Solesmes), pour l'histoire missionnaire (P. Bernard Noël, archiviste des Pères du Saint-Esprit), pour la connaissance des origines (P. Armbruster, directeur du Centre Chaminade), pour la connaissance du milieu ambiant (Sr Christiane Sanson, des Dominicaines missionnaires des campagnes), pour le renouvellement continu de l'institut (Sr Françoise Soury-Lavergne, provinciale de la compagnie de Marie-Notre-Dame).

Deux communications plus proprement bordelaises se référaient :
 -l'une à cet intérêt des sources archivistiques pour l'histoire religieuse, en présentant, à partir de l'exemple de la commune de Flaujagues, quelques réflexions sur l'utilisation des registres de catholicité en tant que source de l'histoire des protestants au XVIII^e s. (Jean Valette, directeur des services d'archives de la Gironde);
 -l'autre à l'interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse, en évoquant les multiples sources de l'histoire religieuse de Bordeaux à l'époque moderne (Raymond Darricau, université de Bordeaux III).

Cette question de l'interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse fut amplement reprise, dans la 3^e journée de notre congrès, par tout un ensemble de communications, dont un certain nombre furent même de très haute tenue.

L'importance des archives romaines pour l'histoire religieuse de la France fut rendue manifeste pour ce qui concerne les archives de la Secrétairerie d'Etat (Yves Marchasson, doyen de la faculté des Lettres de l'Institut catholique de Paris), les archives de la S. Congrégation "pro gentium evangelizatione seu de propaganda fide" (Mgr Bernard Jacqueline, sous-secrétaire du Secrétariat pontifical pour les incroyants), les archives de la S. Congrégation pour les Causes des saints (Francesco Dante, Institut d'histoire moderne de l'université de Rome).

Un exemple de l'interdépendance des sources archivistiques pour l'histoire religieuse fut présenté pour ce qui concerne les documents sur le Saint-Siège et la Croatie sous Grégoire XVI (prof. Mako Pelozo, Académie yougoslave de Zagreb) : ce très substantiel rapport offrait un intérêt méthodologique certain. De plus, l'interdépendance, pour l'histoire religieuse, des sources franco-polonaises (Krystyna Dębowska, université de Lublin) et franco-québécoises (Huguette Lapointe-Roy, université d'Ottawa) retint l'attention de tous par des rapports de qualité.

Les actes de ce congrès (sous presse) représenteront incontestablement un apport important sur la question envisagée, tant pour les archivistes que pour les historiens.

Charles MOLETTE

=====
L'Assemblée générale de l'Association se tint à l'occasion du congrès de Bordeaux le vendredi 11 novembre de 17 h.15 à 18 h. Le bilan financier, et le rapport moral de l'Association, ainsi qu'une information sur la vie du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines, furent approuvés à l'unanimité, de même que la proposition d'augmenter la cotisation-abonnement à 40 Fr (il a été toutefois explicitement précisé que les membres de l'Association qui auraient des difficultés financières seraient invités à agir pour le mieux).

F é l i c i t a t i o n s à :

- Félicien Machelart, conservateur des archives diocésaines et du musée d'art sacré de Cambrai, chargé de cours au Centre universitaire de Valenciennes : a soutenu le 25 novembre 1977 à Lille III une thèse de doctorat de 3e cycle en histoire de l'art sur "Naissance et développement de l'art baroque en Cambrésis. La vie artistique d'une province frontrière aux XVIIe et XVIIIe siècles". Mention : très bien. Aux félicitations adjoignons un voeu : que ce gros travail puisse être rapidement édité.

- M. l'abbé Jean Charay, conservateur des Antiquités de l'Ardèche
 M. Jean Favier, directeur général des Archives de France
 Mgr Paul Poupard, recteur de l'Institut catholique de Paris
 nommés chevaliers de l'Ordre de la Légion d'honneur.

- M. l'abbé Alype-Jean Noirot : Prix Bourgogne 1977, pour ses volumes sur la vallée d'Aillant signalés dans le bulletin VII-31 (cf. encore VI-38 et VI-20; ainsi que infra IX-5)

M e m e n t o :

Nous aurons une pensée et une prière particulières pour :

- Mgr Albert Lepoutre (1888-1977), archiviste diocésain de Lille de 1957 à 1976: "Cette tâche le passionnait, car il croyait que l'Eglise doit garder la mémoire de son passé, non seulement pour la curiosité des historiens, mais pour transmettre aux générations à venir la trace de l'action de Dieu dans la vie des hommes. Grâce à son action persévérante, de nombreux documents intéressant la vie de l'Eglise diocésaine, ou de l'Eglise tout court, ont été recueillis, inventoriés, classés et mis à la disposition des chercheurs que l'archiviste accueillait avec une bienveillance inlassable." (de l'homélie de Mgr Gand, évêque de Lille, lors des funérailles de Mgr Lepoutre).

- le chanoine Paul Melchior (1898-1977), archiviste des Facultés catholiques de Lille depuis 1958. Il continua le travail de classement des archives commencé par Mgr Lesne (1870-1940) et réussit à reconstituer d'une façon complète le fonds des actes notariés relatifs aux différentes institutions universitaires.

- le chanoine Boulard (1898-1977). Il avait accepté avec ferveur de venir donner une communication à notre congrès de Bordeaux; et il est décédé huit jours après la date prévue pour cette communication qu'il a dû faire lire par l'un de ses vieux et chers collaborateurs, notre vice-président, l'abbé Pierre Bizeau, archiviste diocésain de Chartres. Celles qui nous ont été données à Bordeaux sont sûrement parmi les toutes der-

(suite p. 21)

ARRAS : LES PAPIERS DES PRÊTRES

L'année écoulée n'aura pas été une année faste pour les prêtres du diocèse d'Arras : nous pensons aux 31 de nos confrères qui sont allés rejoindre la maison du Père en 1976, chiffre qui risque, hélas, d'être atteint ou dépassé dans un proche avenir.

Grâce à beaucoup - parents des défunts, exécuteurs testamentaires, doyens et D.D.A.T., que nous aimons ici remercier encore - dans la grande majorité des cas un minimum de papiers personnels de nos confrères a été mis à l'abri et classé dans le dépôt diocésain, quand ce ne fut pas un ensemble imposant de dossiers, de cartons. La bonne volonté étant devenue quasi générale, le moment est venu sans doute d'une dernière mise au point sur ce chapitre.

Qu'entendre par papiers personnels de prêtres ? Que faut-il donc s'efforcer de sauvegarder tout d'abord ? L'attention, selon nous, doit être toujours en éveil sur :

1. Les pièces officielles : diplômes, distinctions diverses, pièces indiquant l'appartenance à telle société.
Ex. : qui savait que Marcel Harduin fut décoré de la Légion d'Honneur le 25 mai 1965 ? On en a maintenant la preuve.
2. La correspondance envoyée ou reçue. Si le défunt a conservé jusqu'au bout une partie de son courrier, il avait ses raisons. Laissons aux archivistes diocésains le soin de faire le tri, de détruire les lettres sans aucun intérêt ou trop confidentielles.
3. Les carnets spirituels, carnets de retraite, d'aumônier, etc. Là encore, c'est aux archivistes de retirer ce qui est trop intime pour être conservé.
4. Les cahiers de cours de séminaire. Voilà qui surprend certains. Actuellement, déjà nous avons les cahiers d'une dizaine de nos confrères décédés (A. Vanoise, L. Leprince, F. Pentel, etc) ou toujours vivants grâce à Dieu. On pourra donc savoir quel enseignement (théologique, scripturaire, philosophique, etc) était donné à Arras et à Saint-Sulpice au lendemain de la première guerre mondiale, vers 1935, pendant et après la dernière guerre. Est-ce bien sûr que cela soit sans intérêt ?
5. Les sermons, homélies : exemple : à travers les sermons remarquablement travaillés du chanoine Pierre Lefebvre (successivement à Vermelles, Laventie et Paradis-Lestrem, où il est décédé en mars 1974), c'est la vie de l'Eglise avant le Concile, pendant le Concile et après le Concile que l'on découvre.
6. Les archives de paroisses, mouvements et groupements, dont le prêtre s'est occupé, qu'il a animés plus ou moins longtemps : papiers manuscrits ou imprimés divers, simples brochures même. Souvent on a pris le soin de déposer même aux archives départementales les archives paroissiales d'époques qui ont précédé la nôtre. Mais les papiers d'aujourd'hui n'auront-ils pas demain la même valeur que celles-là ? En vertu de quoi ferait-on une distinction entre les uns et les autres : on ne le voit pas.
7. Les photographies. Exemple : les magnifiques albums que Gérard Bout nous a donnés de son vivant font revivre l'histoire du guidisme dans la région de Béthune pendant près de vingt ans. Si les photos sont datées, munies d'indications suffisantes concernant les personnes et circonstances, elles peuvent être des

documents de toute première valeur. Veillons-y en temps voulu.

Nous n'avons jusqu'ici, semble-t-il, eu en vue que les papiers des prêtres défunts. Mais l'aptitude à s'occuper des papiers des autres quand ils ne sont plus là, est-ce suffisant ?

Fort heureusement un Georges Coolen comme un Henri Patou, pour ne citer que des noms de confrères disparus l'année dernière, n'ont pas attendu leur dernière maladie pour mettre de l'ordre dans leurs papiers personnels et les déposer aux archives diocésaines. C'était chose faite, en grande partie, plusieurs années avant qu'ils ne nous quittent. Telle est la bonne méthode, surtout quand il s'agit d'ensembles considérables, bien nets et dont on n'a plus besoin.

Retenons donc la formule. Il en est du dépôt de nos papiers personnels comme de la réception du sacrement des malades : il ne fait pas mourir. Bien au contraire.

L. BERTHE

N.B. : On recherche des exemplaires du journal "Le Trait d'Union", bi-hebdomadaire qui fut distribué, gratis, de juin 1940 à janvier 1944, aux prisonniers dans les stalags; plus spécialement le numéro du début de 1941 qui fit état de la lettre pastorale de Mgr Dutoit du 22 décembre 1940 sur la collaboration. A l'avance, merci à ceux qui nous viendront en aide dans cette recherche.

(Eglise d'Arras, n° 14, 19 août 1977,
pp. 428-429)

- - - : - - -

=====

=====

SENS: Un appel de l'abbé NOIROT

Le diocèse de SENS, ramené dès la Révolution dans sa forme actuelle au département de l'Yonne mais n'ayant existence canonique que depuis le premier octobre 1817, n'a fait jusqu'aujourd'hui l'objet d'aucune présentation d'ensemble concernant son histoire.

Précisément, en vue d'une étude sur les cent soixante années de son existence (1817-1962), il est demandé à toute personne physique ou morale possédant des documents susceptibles de mieux éclairer les circonstances de certains événements ou la silhouette de certains personnages de se mettre en rapport avec l'abbé Noirot en lui précisant sommairement l'objet ou les circonstances de la constitution de ces pièces d'archives ou de correspondances.

Abbé Alype Jean NOIROT, 413 St-Aubin - 89110 AILLANT-SUR-THOLON

(Extrait de la Semaine Religieuse "Eglise de l'Yonne" N° 22 du 26.XI.1977

- - - : - - -

LES SOURCES DE L'HISTOIRE RELIGIEUSE AUX ARCHIVES DES BOUCHES-DU-RHONE

Les Archives des Bouches-du-Rhône constituent l'un des plus importants dépôts d'archives régionales françaises et les lignes qui suivent seront consacrées à exposer leurs richesses dans le domaine de l'histoire religieuse.

Au point de vue territorial ces documents concernent les actuels diocèses d'Aix et de Marseille (auxquels il faut joindre, pour l'Ancien Régime, celui d'Arles) bien connus grâce à deux volumes récents : Le diocèse d'Aix-en-Provence (Paris, 1975) et Le diocèse de Marseille (Paris, 1967) tous deux publiés sous la direction de J.R. Palanque dans le cadre de la collection d'Histoire des diocèses de France.

Une orientation d'ensemble doit être recherchée dans : F. Hilde-sheimer et G. Giordanengo, Guide sommaire et état des fonds des Archives des Bouches-du-Rhône (Marseille, 1976) qui fournit la liste des fonds du dépôt, leurs dates extrêmes et le nombre des articles qui les composent.

Pour l'époque médiévale, il convient de se reporter à R.H. Bautier et J. Sornay, Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen-Age, t. I, 2e partie, Archives ecclésiastiques, Paris, 1971.

Moyen Age et Ancien Régime

L'essentiel de la documentation est constitué par les séries G et H qui regroupent les archives des anciennes institutions religieuses ayant eu leur siège dans les Bouches-du-Rhône et dont voici la liste :

Série G - Archevêché d'Aix	1 G
- Chapitre Saint-Sauveur d'Aix	2 G
- Archevêché d'Arles	3 G
- Chapitre Saint-Trophime d'Arles	4 G
- Evêché de Marseille	5 G
- Chapitre de La Major de Marseille	6 G
- Séminaire d'Aix	7 G
- Paroisses et chapellenies du diocèse d'Aix	8 G
- Séminaire d'Arles	9 G
- Collégiale La Major d'Arles	10 G
- Collégiale St-Laurent de Salon	11 G
- Paroisses d'Arles et de son diocèse	12 G
- Séminaire de Marseille	13 G
- Collégiale Les Accoules de Marseille	14 G
- Paroisses de Marseille et de son diocèse	15 G
- Collégiale Sainte-Marthe de Tarascon	16 G
- Paroisses de l'ancien diocèse d'Avignon	17 G
- Official de Tarascon	18 G

Série H - Abbayes d'Hommes :

- 1 H : Abbaye de Saint-Victor de Marseille
- 2 H : Abbaye de Montmajour
- 3 H : Abbaye de Silvacane
- 4 H à 8 H : Augustins
- 9 H à 10 H : Capucins
- 11 H à 16 H : Carmes
- 17 H et 18 H : Chartreux

- 19 H et 20 H : Doctrinaires
- 21 H à 23 H : Dominicains
- 24 H et 25 H : Feuillants
- 26 H à 29 H : Cordeliers
- 30 H à 34 H : Minimés
- 35 H à 39 H : Observantins
- 40 H à 42 H : Oratoriens
- 43 H : Picpus
- 44 H à 46 H : Récollets
- 47 H : Prêtres du Saint-Sacrement
- 48 H : Servites
- 49 H à 54 H : Trinitaires
- 55 H : Jésuites
- 56 H : Grand Prieuré de Saint-Gilles

Abbayes de femmes

- 60 H : Abbaye Saint-Césaire d'Arles
- 61 H : Abbaye Saint-Sauveur de Marseille
- 62 H : Abbaye Saint-Honorat de Tarascon
- 63 H : Abbaye Notre-Dame de Sion de Marseille
- 64 H : Béguines de Roubaud
- 65AH : Augustines hospitalières d'Arles
- 65 H : Bernardines de Marseille
- 66 H : Capucines
- 67 H : Carmélites
- 68 H et 69 H : Dominicaines
- 70 H : Lyonnaises de Sainte-Elisabeth
- 71 H et 72 H : Miséricorde
- 73 H : Présentines
- 74 H : Récollettes
- 75 H à 77 H : Refuges
- 78 H à 80 H : Sainte-Claire
- 81 H : Sainte-Paule
- 82 H : Saint-Sacrement
- 83 H à 88 H : Ursulines
- 89 H à 93 H : Visitation
- 94 H : Bénédictines d'Aix

Ces fonds sont décrits dans : A. et M. Villard, Les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 2e vol., Séries anciennes G et H, Marseille, 1970. Il faut insister sur leur extrême diversité : richesse exceptionnelle de certains qui dépassent largement le cadre provincial (Saint-Victor, Montmajour, grand prieuré de Saint-Gilles, archevêchés et chapitres), pauvreté, voire quasi inexistence d'autres (ordres religieux du XVIIe s. notamment).

Au-delà du guide plus descriptif, il faut souligner que tous ces fonds sont pourvus d'instruments de recherche (inventaires ou répertoires) dactylographiés ou, pour les plus importants, imprimés. Voici la liste de ces derniers :

- Maurice RAIMBAULT, Répert. numér. Archevêché d'Aix, 1910.
- M. RAIMBAULT, Répert. numér. Bureau de finance du clergé de Provence, 1911.
- Emmanuel de GRASSET, Analyse des chartes du fonds du chapitre métropolitain d'Aix. 1012-1470, 1921.
- R. BUSQUET et Paul GIRAUD, Rép. num. de l'archevêché d'Arles, 1935.

- Edouard BARATIER, Rép. num. de la série H - Abbaye de Montmajour, 1956.
- E. de GRASSET, (Introduction à l') Inventaire des archives du Grand Prieuré de Saint-Gilles, Paris, 1869, (listes diverses dont celle des chevaliers).
- E. BARATIER et M. VILLARD, Rép. num. de la série H, Grand Prieuré de Saint-Gilles des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, 1966.
- o
o
- E. de GRASSET, Inventaire analytique des chartes des fonds ecclésiastiques conservés dans les Archives des Bouches-du-Rhône, Marseille, s.d. (1891); tiré à part de la Revue Historique de Provence.

Outre la présence normale de ces fonds à l'origine privés dans des archives publiques, il faut encore signaler des sources purement administratives : intendance de Provence, bureau des finances (décimes, régales, bâtiments du clergé, etc.) notamment :

- Félix REYNAUD, Invent. somm. des archives de l'Intendance de Provence (C 2176 à 2647).
- R. BUSQUET, Répert. num. des archives de l'Intendance de Provence et du bureau de finance de la Généralité d'Aix, 1934, 2 fasc.

ainsi que les archives judiciaires (série B) toujours susceptibles de concerner l'histoire religieuse.

Il faut enfin faire une place particulière aux minutes notariales qui constituent l'une des principales richesses des Archives des Bouches-du-Rhône (environ 40 000 registres dont près de 7500 antérieurs à 1500) et signaler qu'un complément d'information peut être recherché dans les archives communales déposées (série G G pour l'Ancien Régime, P pour l'époque moderne - 60 fonds sont déposés aux Archives des Bouches-du-Rhône).

Dans le domaine des archives privées on notera divers dossiers provenant d'érudits : Sardou (Grasse), Freccero (Saint-Maximin), Fontanier (pénitents), Albanès (histoire religieuse médiévale), Espeut (Marseille) conservés dans la série F (voir plus loin XIXe-XXe s.).

Révolution

Désormais les sources principales conservées dans les Archives départementales sont d'origine administrative; nous verrons cependant qu'elles sont complétées par divers fonds privés qui sont entrés aux archives "par voie extraordinaire".

L'ensemble des documents de l'époque révolutionnaire a également fait l'objet d'un volume de guide et de quatre volumes de répertoires et inventaires :

- F. HILDESHEIMER, Les fonds des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, 3° vol. Archives de l'époque révolutionnaire, Marseille, 1977.
- R. BUSQUET et E. BARATIER, Rép. num. de la série L (administrations et tribunaux de l'époque révolutionnaire, 1789 - an VIII), 1952, in-4°, VIII-32 p. (L 1 - 3811).
- L. BLANCARD, Documents de la période révolutionnaire, série L, 1889-1896, 2 vol., in-4°, XXX-267 et 34-331 p. (L 1 - 63).

- R. BUSQUET et J.B. RIBOULET, Idem., t. 3, 1923, in 4°, 264 p. (L 64-142).

Nous signalerons tout particulièrement les liasses consacrées aux cultes dans la série L et la sous-série 1 Q, domaines nationaux. (On sait que l'essentiel des biens dits "de première origine" provenait du clergé) et quelques dossiers d'érudits (Second-Cresp, Sardou, Espeut).

XIXe - XXe siècles

Il s'agit essentiellement, et toujours pour les archives administratives, des séries V (cultes) et 2 Q (domaine). Les documents de la série V proviennent du bureau des cultes de la préfecture et ne dépassent guère les années 1905-1906. La sous-série 2 Q a une double origine : nous intéresser ici sa partie produite par l'administration des domaines dans la mesure où cette dernière a eu à connaître des biens des congrégations et associations religieuses en vertu des lois promulguées de 1880 à 1905.

- R. BUSQUET, Rép. num. de la série V, Cultes, 1910.

- F. HILDESHEIMER et J. MOURGUES, Rép. num. de la sous-série 2 Q (domaine) et de la série V supplément (cultes), 1977.

Les remarques énoncées plus haut pour les archives communales et notariales demeurent naturellement valables pour toutes les périodes.

C'est pour les XIXe-XXe s. que les archives privées conservées par le dépôt départemental sont les plus riches et les plus nombreuses. On notera tout particulièrement que certaines proviennent de dépôts faits par les archevêchés d'Aix et de Marseille (registres paroissiaux - Notre-Dame de la Garde).

En voici l'énumération :

- 18 F : Collection Véran, architectes des monuments historiques ; dossiers sur les bâtiments.
 - 24 F : Collection Fontanier ; confréries de pénitents.
 - 28 F : Collection Espeut, archiviste diocésain ; notes sur Allauch, les Saintes-Maries, les institutions religieuses de Marseille.
 - 30 F : Collection Second-Cresp ; histoire religieuse de Marseille au XIXe s.
 - 10 J : Oeuvre de Saint-Jean-François-Régis pour faciliter le mariage des indigents et la légitimation des enfants naturels.
 - 16 J : Oeuvre de Saint-Vincent-de-Paul.
 - 24 J : Archives de la construction de la "Nouvelle Major" (cathédrale de Marseille).
 - 30 J : Registres paroissiaux d'Aix.
 - 34 J : Archives de la basilique Notre-Dame-de-la-Garde (comprend en annexe une collection de mandements épiscopaux et d'ordos du diocèse de Marseille ainsi que de nombreux documents divers : sermons, notes historiques, etc.).
- F. HILDESHEIMER, rép. num., 1977.
- 35 J : Registres paroissiaux de Marseille.

A ces ensembles il convient d'ajouter divers documents isolés :

- 14 E 909 : Mandements de l'archevêque d'Aix (XIXe s.).

- 24 E 23 : Pénitents blancs et paroisse d'Eygalières (1811-1835).
- 1 J 83 : Prières pour l'enterrement des pénitents blancs (1887)
- 1 J 86 : Recueil de cantiques (XIXe s.).
- 1 J 87 : Propre des saints du diocèse de Marseille (1807).
- 1 J 181 : Concile secret tenu à Aix en 1838.
- 1 J 182 : Supplique adressée au roi par les prêtres de la communauté du Sacré Coeur de Jésus pour obtenir approbation de leurs statuts (v. 1820).
- 1 J 202* : Règlement de l'oeuvre des dames de la Charité établi dans la paroisse de Notre-Dame-du-Mont à Marseille (1804).
- 1 J 203* : Registre des associés du Sacré-Coeur-de-Jésus (1818-1832).
- 1 J 204* : Procès-verbaux de la congrégation de la très-Sainte-Vierge du petit séminaire du Sacré Coeur de Jésus à Marseille (1834-1858).
- 1 J 205 : Correspondance relative à la paroisse de Fos (1830-1864).
- 1 J 206 : Conférence sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat faite à Eyguières en mars 1907.
- 1 J 208* : Registre de l'oeuvre de l'Ange gardien en faveur des fils de familles honorables déchues (1840-1854).
- 1 J 214 : Notice sur l'association des Enfants de Marie, maison de famille des jeunes filles, rue Marengo à Marseille (1917).
- 1 J 215* : Registre des procès-verbaux du catéchisme de persévérance de la paroisse Saint-Vincent-de-Paul à Marseille (1850-1864).
- 1 J 216* : Recueil d'images pieuses (début. XXe s.).
- 1 J 219* : Recueil de cantiques à l'usage des diacres de l'église de Marseille (1912-1913).
- 1 J 220 : Dossier sur l'exposition catholique de Marseille (1935).
- 1 J 223 : 4 rapports lus à l'assemblée des bureaux des comités paroissiaux de Marseille (1925).
- 1 J 224 : 32 rapports lus au Congrès eucharistique de Marseille (1926).
- 1 J 225 : Archiconfrérie de prières pour la conversion d'Israël ; compte-rendu trimestriel (1922).
- 1 J 226 : Société civile de la Petite Oeuvre : rapport lu le 20 février 1920.
- 4 Mi 9 : Monographies des paroisses de Marseille (microfilm d'un manuscrit provenant du chanoine Espeut et conservé à l'archevêché de Marseille).

Pour être véritablement complet et conclure, il convient de souligner que ce très riche ensemble de documents doit être complété et par des sources administratives conservées aux Archives nationales (série F 19 provenant du ministère des cultes), dans les divers dépôts communaux des Bouches-du-Rhône (dépôts organisés : Marseille, Aix, Arles, Martigues, Saint-Rémy, Salon, Vitrolles) et surtout par les archives de l'église catholique (Archevêchés d'Aix et de Marseille et naturellement archives vaticanes, congrégations religieuses, etc.). Enfin le dépouillement des catalogues des bibliothèques est susceptible de fournir l'indication de nombreux documents concernant l'histoire religieuse.

Françoise HILDESHEIMER
Conservateur aux Archives des Bouches-du-Rhône.

FONDS DE CONGREGATIONS RELIGIEUSES REPRESENTES DANS LES ARCHIVES

DE L'ENFANCE MISSIONNAIRE

Nous avons déjà présenté dans notre Bulletin de janvier-mars 1977 (N°7, p.11) un relevé des papiers émanant de congrégations religieuses, et conservés dans les archives des Capucins de la Province de Paris. A vrai dire, ces documents représentent une quantité assez minime en comparaison des dossiers et lettres provenant de congrégations françaises dont on constate la présence dans les archives de l'Oeuvre de l'Enfance missionnaire.

Si parfois l'existence de documents provenant de congrégations religieuses dans un fonds qui leur est étranger s'explique souvent par des raisons d'ordre historique : nécessité de pallier l'absence de dispensaires, hôpitaux ou écoles, ou encore de venir en aide à des classes défavorisées du XIXe siècle, lors du renouveau de la vie religieuse après la tourmente révolutionnaire, ou encore désir de s'affilier, sur le plan spirituel, à un ordre religieux et d'en adopter l'esprit et la spiritualité, il en va tout autrement pour les papiers conservés dans les archives de l'Enfance missionnaire. Oeuvre pontificale destinée essentiellement, par Mgr de Forbin-Janson, son fondateur, au secours, voire au rachat des enfants indigènes, bien que ce but ait connu certaines adaptations, elle est, cependant, toujours restée centrée sur les problèmes de l'apostolat auprès des enfants en pays de mission : dispensaires, écoles, collèges, etc... En conséquence, les documents provenant de congrégations dont on constate la présence dans ces archives, se rapportent toujours à l'apostolat en pays de mission. C'est dire l'importance et la richesse de ce fonds en raison du grand nombre d'ordres et de congrégations missionnaires travaillant ou ayant travaillé en Afrique, Asie, Extrême-Orient. Rapports, exposés de l'état des missions, statistiques qui accompagnent demandes de subventions et d'allocations, ces documents s'avèrent des plus suggestifs et constituent une source inégalée de l'histoire missionnaire.

D'autre part, on ne sera pas peu surpris de constater, également, la présence dans ce fonds d'archives, de lettres provenant d'ordres de contemplatives : Carmel, Visitation, soit qu'elles aient implanté des monastères en pays de mission, soit que, demeurés en Europe, elles se soient associées par la prière à l'apostolat des missionnaires. L'étude et le classement de ces documents, lors du travail de rédaction de l'inventaire que nous avons réalisé de ce fonds, nous a donc, en conséquence, persuadé que les archivistes de ces congrégations pourraient être intéressés par la présence, aux archives de l'Enfance missionnaire de ces nombreuses lettres émanant de leurs propres familles religieuses, rédigées par leurs soeurs de jadis qui se sont dévouées en pays de mission.

Conservés dans la série G du fonds de l'Enfance missionnaire, série consacrée aux relations de la Direction générale de l'Oeuvre avec les supérieurs de congrégations, ces neuf dossiers sont remplis de renseignements intéressants que viennent illustrer des photographies. C'est toute la vie missionnaire qui y est évoquée. D'autre part, on ne sera pas peu surpris de faire quelques découvertes inattendues et d'y trouver, par exemple, la longue notice qu'il est d'usage d'envoyer dans les carmels lors du décès d'une moniale, et consacrée, en l'occurrence à soeur Marie de la Trinité, une des novices de sainte Thérèse de Lisieux, ou encore la copie des lettres de Julienne de Mac-Mahon, prieure du carmel de Saint-Denis et compagne de Madame Louise de France, fille de Louis XV, elle aussi moniale puis prieure du même monastère.

C'est donc la richesse de ce fonds que nous avons tenté de révéler à nos confrères, en indiquant seulement, dans cette liste sommaire, le nom des congrégations missionnaires féminines, nous réservant de faire, au cours d'un prochain numéro le même relevé pour les prêtres et les frères missionnaires.

Etat sommaire

- Auxiliatrices du S.Coeur de Jésus : lettres (Paris, 1934), notice.
- Auxiliatrices du Purgatoire : lettres (Paris, Rome, 1927-1938 et s.d.), notice.
- Bénédictines : lettres (Paris, Saint-Louis du Temple, 1930; Poyanne, s.d.).
- Carmélites : lettres (Beaune, 1936; Lisieux, 1934), carte et notice nécrologique de soeur Marie de la Trinité (1944); copie des lettres de Julienne de Mac-Mahon, en religion soeur Julie de Jésus, du carmel de Saint-Denis, adressées à Mlle de Fromont, sa marraine (1764-1770); L'ange de Madame Louise de France, Julienne de Mac-Mahon, mère Julie de Jésus, prieure du carmel de Saint-Denis, d'après sa correspondance inédite, 1764-1770 (Paris, 1880, in-12).
- Catéchistes missionnaires de Marie-Immaculée : lettres (Paris, 1926-1947), notice.
- Chanoinesses missionnaires de Saint-Augustin : lettres (Heverlé, 1947).
- Chanoinesses régulières de Saint-Augustin : lettres (Jupille, 1929; Paris, 1936).
- Cisterciennes Trappistines, de Laval : lettre (1933).
- Clarisses, de Paris : lettre (1927).
- Dames de Nazareth : lettres (Lyon, Paris, 1927-1947).
- Filles de la Charité, dites de saint Vincent de Paul : lettres (Bernay, 1938; Bray, 1933); Châlon-sur-Saône, 1943-1945; Chantilly, 1929-1945; Longwy, 1930; Neuilly-sur-Seine, 1930-1946; Paris, rue du Bac, 1922-1944; Paris, rue de Rocroy, 1945; Roubaix, 1929-1930; Rouen, 1924).
- Filles de Marie Auxiliatrice de don Bosco : lettres (s.d.), notice.
- Filles de Sainte Anne : lettres (Rome, 1930).
- Filles du Saint-Esprit : lettres (Saint-Brieuc, 1940).
- Franciscaines de Calais : lettres (Calais, 1944).
- Franciscaines de Notre-Dame du Temple : Notes et souvenirs de Soeur Marie du Bon-Secours (Paris, 1932, in-12).
- Franciscaines de Sainte-Marie des Anges : lettres (Angers, 1929).
- Franciscaines missionnaires de Marie : allocations (1936-1939); lettres (Casablanca, 1935; Fédala (Maroc), 1938); Grotta-ferrata, 1934; Paris, 1935; Rabat, 1934; Rome, 1914-1939; Tunis, 1934).
- Hospitalières de Saint Paul de Chartres : lettres et allocations (Chartres, 1925-1947).
- Oblates de l'Assomption : lettre (1937), notice.
- Petites Soeurs de l'Assomption : lettres (Marseille, Paris, Roanne, 1932-1945).

Servantes de Jésus Prêtre éternel (Bénédictines apostoliques) :
lettres (Clamart, 1938).

Soeurs de Jésus Bon Pasteur : lettre (Paris, 1922).

Soeurs de Jésus-Marie : lettres (Rome, 1935-1938).

Soeurs de l'Adoration perpétuelle et des S. Coeurs, de Picpus
cartes (Paris, 1927).

Soeurs de l'Assomption Notre-Dame : lettres (Paris, 1935-1936).

Soeurs de l'Enfant-Jésus de Chauffaille : lettres (Paris, 1939-1944).

Soeurs de l'Immaculée Conception, de Castres : lettres (Castres, 1933-1947).

Soeurs de l'Immaculée Conception de la Sainte Famille : lettres
(Bordeaux, Paris, 1933).

Soeurs de l'Immaculée Conception, de Saint-Méen : notice.

Soeurs de la Charité, de Nevers : notes sur l'immeuble de l'ancienne
Visitation Ste Marie; lettres (Nevers, 1930-1944; Neuilly-
sur-Seine, 1926; Paris, 1926-1943; Versailles, orphelinat
du Val-Fleuri, 1933).

Soeurs de la Charité Maternelle : notice.

Soeurs de la Providence : lettres (Correnc, 1928-1947; Portieux, 1864-
1947; notice sur les Soeurs de la Providence de Portieux
et leurs missions; extraits des écrits de M. Moÿe, fonda-
teur de la congrégation; coupures de presse (1935); Ribeau-
villé, 1923).

Soeurs de la Sainte-Famille : lettres (Bordeaux, 1938 et s.d.; Paris,
1933; Rome, s.d.).

Soeurs de la Sainte-Famille du Sacré-Coeur : lettres (Saint-Denis,
1936-1947; Rome, 1930).

Soeurs de Notre-Dame de la Miséricorde : lettres (Laval, 1926-1927).

Soeurs de Notre-Dame des Missions : lettres (Deal, 1916; Chittagong,
s.d.; Dacca, 1932).

Soeurs de Saint-François-Régis : lettres (Aubenas, 1930).

Soeurs de Saint-Joseph de l'Apparition : lettres (Paris, 1855-1928;
Marseille, 1928; Nazareth, 1934-1938).

Soeurs de Saint-Joseph de Cluny : lettres (Paris, 1927-1946; Croisset-
Dieppedall, 1922-1929, Rome, 1936).

Soeurs de Saint-Joseph, de Lyon : lettres (Lyon, 1946-1947).

Soeurs de Saint-Michel : lettres (Chevilly, 1925-1929).

Soeurs des Ecoles chrétiennes de la Miséricorde : lettres (Le Mans, 1924).

Soeurs du Bon et Perpétuel Secours : lettres (Troyes, 1930).

Soeurs du Bon Pasteur : lettres (Orléans, 1927-1933).

Soeurs du Bon-Secours de Notre-Dame Auxiliatrice : lettres (Paris :
demande d'autorisation pour les maisons de La Charité-sur-
Loire (Nièvre) et de Loué (Sarthe); Rome, 1931; Saint-
Calais (1933-1934), notice.

Soeurs du Sacré-Coeur, hospitalières dites d'Ernemont : lettres (Rouen,
1922).

Soeurs du St Enfant-Jésus : lettres (Bruxelles, 1927; Neuilly-su-Seine,
1934).

- Soeurs du Saint-Enfant-Jésus, dites Dames de Saint-Maur : lettres (Paris, 1926-1940).
- Soeurs enseignantes de la Sainte Croix : lettres (Menzingen, 1937), notice.
- Soeurs Maristes : notice.
- Soeurs missionnaires de l'Immaculée-Conception : lettres (Outremont (Canada), 1930-1948).
- Soeurs missionnaires de la Société de Marie : Au service des lépreux (Lyon, 1936).
- Soeurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, dites Soeurs Blanches : lettres (Birmandreis, 1923-1948), notice.
- Soeurs missionnaires de Notre-Dame des Apôtres : lettres (Vénissieux, 1927-1947).
- Soeurs missionnaires de Saint-Norbert : lettres (Saint-Victoret, 1932-1934).
- Soeurs missionnaires du Saint-Esprit : lettres (Paris, 1936-1947), notice.
- Ursulines de l'Union Romaine : lettres (Budapest, 1937; Paris, 1929-1935; Tourcoing, 1936).
- Visitation Sainte Marie : cartes (Rouen, 1927 et s.d.).

Nous pensons que ces relevés pourront être de quelque utilité à nos confrères, et leur révéler la présence, aux Archives de l'Enfance missionnaire, de documents émanant de leurs congrégations respectives. Qu'il nous soit également permis de rappeler, à toutes fins utiles, que la reproduction, en photocopies, des documents susdits est conditionnée à l'autorisation de Son Exc. Mgr Gouet, Directeur général de l'Oeuvre de l'Enfance missionnaire : 277 rue Saint-Jacques
75005 - Paris

P. Jean MAUZAIZE

----- : -----
 =====
 =====

Questions posées

- IX-a : Quel fonds d'archives possèderaient des documents sur :
- la préhistoire des Dominicaines missionnaires des campagnes
 - Marie-Sophie Fernier, veuve Amiot (1865-1911)
 - Bernadette Beauté, en religion Mère Saint-Jean (1876-1969)
 - P. Marie-Dominique Chauvin, o.p. (1872-1941)
 - Mgr Fulbert Petit (1832-1909 : arch. de Besançon 1894)
 - chanoine Antoine Crozier (1850-1916)
- : -----

Une source de l'histoire du XIX^e et du début du XX^e siècle :

ARCHIVES et PUBLICATIONS de l'OEUVRE de la PROPAGATION de la FOI

L'Oeuvre de la Propagation de la Foi a été fondée à Lyon le 3 Mai 1822 par quelques laïcs organisant et mettant en oeuvre une initiative d'une jeune lyonnaise, Pauline Marie Jaricot, pour venir en aide aux Missions catholiques, par la prière et par les secours financiers. Ces derniers, indispensables dans l'abandon où la période révolutionnaire avait plongé les missionnaires, étaient réunis au moyen du "sou par semaine" que versait chaque associé, puis répartis entre les missions selon leurs besoins.

La Propagation de la Foi est la plus ancienne et la plus importante des oeuvres qui se sont créées au cours du XIX^e siècle pour des motifs semblables (Oeuvre de la Sainte-Enfance, 1843, Oeuvre de Saint-Pierre Apôtre, 1889). Peu après celui de Lyon, un Conseil Central fut aussi créé à Paris, puis un Conseil Supérieur dont dépendaient les deux Conseils Centraux de Lyon et de Paris. L'Oeuvre fut dirigée conjointement à partir de 1830, lorsque disparut le Conseil Supérieur, par les deux Conseils Centraux de Paris et de Lyon, ce dernier gardant une certaine prééminence, en tant que Conseil fondateur. Pendant un siècle environ, l'expansion européenne, puis mondiale de la Propagation de la Foi n'entraîna aucune modification. Mais, en 1922, à la demande de la Papauté (*), les laïcs qui composaient les deux Conseils acceptèrent que

(*) N.D.L.R. : Cette décision résulte de difficultés que la guerre avait accentuées. Dès novembre 1914, en effet, la France étant une des nations belligérantes, les transferts de fonds - c'est-à-dire l'un des aspects de l'Oeuvre - s'étaient heurtés à bien des obstacles. Et, pendant toute la durée de la guerre, recevoir des fonds et répartir des subsides furent des activités qui parfois ont posé bien des problèmes. De divers côtés, on s'est ému de la situation qu'aggravait l'exacerbement des nationalismes. L'Oeuvre a failli éclater. Des remèdes ponctuels furent cherchés pour résoudre les problèmes posés par la situation dans laquelle se trouvait cette oeuvre à vocation universelle. C'est ainsi qu'on en est arrivé à une lettre du Cardinal Van Rossum, préfet de la S.C. de propaganda fide, au Cardinal Maurin, archevêque de Lyon, en date du 21 mai 1921 et dans laquelle se trouvaient les considérants suivants : "S.S. Benoît XV, dans son admirable encyclique Maximum illud sur les Missions, confia à la S.C. de la Propagande la charge de faire fleurir et fructifier la grande oeuvre de la Propagation de la Foi. En outre, pour en faciliter l'expansion, le développement et la popularité, le Souverain Pontife a permis que les nations qui le désireraient pourraient s'adresser à Rome au lieu de Lyon ou de Paris. Votre Eminence en saisira bien le motif : De nos jours, le sentiment national, et toutes les rivalités qui en dérivent, est plus que jamais vif et persistant. On peut le déplorer; mais le fait est ainsi; et il est nécessaire d'en tenir compte pour l'Oeuvre. De cet esprit et sentiment national, il résulte évidemment que le fait de devoir dépendre, pour une oeuvre aussi éminemment catholique que l'Oeuvre de la Propagation de la Foi, à laquelle plus que jamais s'intéressent et participent les divers peuples, de devoir dépendre, dis-je, exclusivement de deux centres établis en France, est de nature à compromettre l'universalité et la popularité de l'Oeuvre elle-même, et de devenir aussi un sérieux péril pour son unité et son existence". Après avoir évoqué quelques difficultés des récentes années, le cardinal Van Rossum ajoutait d'ailleurs : "Tout cela prouve combien la pieuse fondatrice de l'Oeuvre, Mademoiselle Jaricot, a été prévoyante quand elle a voulu, comme on peut le voir dans

l'Oeuvre ait désormais son centre à Rome (création d'un Conseil Supérieur dépendant de la Sacrée Congrégation romaine de la Propagande et de Conseils nationaux).

Ces données rendent compte de deux caractéristiques des Archives de la Propagation de la Foi qui se trouvent en France :

1. Elles sont surtout intéressantes pour la période allant des origines (1822) au transfert de la direction de l'Oeuvre à Rome.
2. Ces Archives sont réparties entre deux fonds, celui de Lyon et celui de Paris où se trouvaient avant 1922 les deux Conseils responsables de l'Oeuvre.

Nous ne parlerons ici que des Archives de Lyon, les plus importantes il est vrai. Le fonds parisien (**) peut être consulté dans le local des Oeuvres Pontificales Missionnaires (5 rue Monsieur, 75007 Paris).

Les Archives lyonnaises de la Propagation de la Foi, soigneusement conservées, ont été transférées à Fribourg (Suisse) au moment de la séparation de l'Eglise et de l'Etat en France, puis ramenées à Lyon en 1960. Ce sont des archives privées, conservées sous la responsabilité du Conseil Central de Lyon et de son Président qui ont nommé un Directeur du "Centre de Documentation" (12 rue Sala, 69287 LYON CEDEX 1) comprenant la section Archives. C'est à ce Directeur qu'il faut adresser toute demande de consultation. A l'exception de tel ou tel document précis qui peut être photocopié et transmis au demandeur, l'envoi de séries de photocopies ou de microfilms n'est pas assuré et la consultation sur place est de rigueur (elle est possible, à l'exception d'une période de fermeture au mois d'Août, pendant toute l'année).

1. Inventaire des Archives :

Le fonds d'Archives de Lyon fournit des données dans deux domaines principaux :

- la connaissance de l'organisation, de la vie interne et de l'expansion mondiale d'une de ces fondations du XIX^e siècle destinées tout à la fois à susciter un grand élan missionnaire et à aider les "Ouvriers" de l'évangélisation.
- la situation des Missions et des régions où elles étaient implantées, grâce aux lettres, rapports et autres documents envoyés régulièrement par les Congrégations missionnaires et les Missionnaires eux-mêmes pour renseigner l'oeuvre sur leur activité et justifier l'envoi de secours.

Il faut distinguer trois grandes catégories de pièces :

11 : Les Registres concernant l'administration, le fonctionnement et les résultats de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

(*) ... ses écrits, que le centre de son oeuvre fut établi à Rome, près le siège de saint Pierre. Pour de telles raisons, le Saint Père a voulu laisser la liberté aux diverses nations de s'adresser à Rome, à Lyon ou à Paris". Cette solution orientait déjà vers la décision que les circonstances amenaient à prendre. C.M.

(**) N.D.L.R. : Le fonds parisien a déjà été évoqué dans ce bulletin (VI-31) C.M.

- 111 : Les Registres des Procès-Verbaux des délibérations du Conseil Central de Lyon : ces grands registres contiennent le rapport du Secrétaire après chaque séance dudit Conseil (1 à 3 séances par semaine).
- . 1° Volume : Procès-Verbaux de l'Etablissement de la Propagation de la Foi 1822-1833
 - . 2° Volume : 1833-1839
 - . 3° Volume : 1840-1842
 - . Puis, un registre par an jusqu'en 1922

En ce qui concerne les pays de Mission, outre les nombreux renseignements qu'ils peuvent fournir à leur sujet, ces registres contiennent jusqu'en 1854 le procès-verbal de la Répartition, c'est-à-dire l'exposé détaillé des motifs qui ont conduit à soutenir telle Mission ou tel Institut missionnaire (les Annales de la Propagation de la Foi ne publient dans leur compte rendu annuel que la somme globale allouée sans aucun commentaire). A partir de 1855, et jusqu'en 1921, avec l'augmentation constante du nombre des Missions secourues, un registre spécial (un volume par an) contient les données concernant la Répartition.

- 112 : D'autres registres ont un intérêt plus limité :
- . 3 Volumes de Procès-Verbaux des Séances du Conseil de Lyon (1er Volume : 1822-1877; 2° Volume : 1877-1899) intéressent le fonctionnement et l'organisation de l'oeuvre dans le diocèse de Lyon.
 - . 2 registres concernent l'état des Recettes de l'oeuvre par diocèse, entre 1822 et 1934. Il faut y joindre une série d'autres registres annuels où le Trésorier consignait recettes et dépenses.
 - . 2 registres contenant des données statistiques regroupées par le Secrétaire sur chaque mission pour la période 1822-1890.

12 : La Correspondance : la variété, l'abondance et l'origine géographique très diverse des documents qui y figurent font la grande richesse des Archives de la Propagation de la Foi et doivent attirer l'attention non seulement de l'historien des Missions, mais de tous ceux, historiens, ethnologues qui veulent obtenir des données sur l'histoire des pays qui ont été évangélisés.

- 121 : 92 cartons de lettres reçues entre 1822 et 1924
(gros cartons de format 48 x 31 x 14 cm)
- . 1° carton : années 1822 à 1830
 - . 2° carton : 1830 - 1834
 - . Puis un carton par an à partir de 1835.
- A l'intérieur des cartons, la correspondance est classée selon la provenance (diocèse et pays, mission, congrégation religieuse). Jusqu'en 1841, le Procès-Verbal des Séances du Conseil Central de Lyon (voir Registre des Délibérations ci-dessus) contient la mention et un bref résumé des lettres arrivées et communiquées aux membres du Conseil pendant leur réunion. A partir de 1841, il existe des répertoires qui facilitent les recherches : toutes les lettres sont enregistrées (date d'arrivée, provenance, motif de la correspondance, parfois bref résumé)
- Année 1841 : 2 registres, les lettres sont inscrites par ordre d'arrivée.
 - Depuis 1842 : un registre par an : les lettres sont

classées selon la provenance géographique (et dans ce cadre par ordre d'arrivée).

Il faut distinguer trois grandes catégories de lettres :

- La correspondance concernant la vie de l'oeuvre
 - . lettres et dépêches échangées entre les deux Conseils Centraux de Paris et de Lyon pour harmoniser leur politique, régler les problèmes financiers et les questions posées par la rédaction et la diffusion des publications de l'oeuvre.
 - . lettres échangées entre les Conseils et les Responsables diocésains ou locaux de la Propagation de la Foi; les deux Conseils se sont partagés géographiquement la tâche de cette correspondance : Lyon ne possède donc que les lettres des diocèses du Sud et de l'Est de la France et d'une partie des pays étrangers d'Europe (Italie, Suisse et Allemagne par exemple).
- La Correspondance avec d'autres organismes intéressés au devenir des Missions.
 - . La Congrégation Romaine de la Propagande, avec qui les échanges épistolaires se multiplient au fur et à mesure que Rome joue un rôle plus grand dans l'orientation de l'expansion missionnaire et par conséquent souhaite orienter l'activité de l'oeuvre de la Propagation de la Foi.
 - . Les Congrégations religieuses partiellement ou totalement missionnaires (Jésuites, Lazaristes, Maristes, Oblats de Marie Immaculée, etc...) envoient chaque année des rapports, parfois très détaillés sur leurs missions et proposent des lettres à insérer dans les Annales de l'Oeuvre.
- Les lettres des Missionnaires : la plus grande partie d'entre elles n'ont pas été publiées; il peut s'agir d'une simple missive d'une ou deux pages, comme d'une véritable monographie de 15 à 20 pages, à l'écriture serrée, pleine de renseignements non seulement sur l'activité du missionnaire et de ses compagnons, mais sur les moeurs, institutions, attitudes des populations évangélisées.

Sur quelle région peut-on être renseigné ? L'Oeuvre de la Propagation de la Foi se veut universelle et souhaite aider toutes les missions qui en feraient la demande, quelle que soit la nationalité du missionnaire. Il est possible, par conséquent, de trouver des données sur toutes les grandes zones missionnaires du XIX^e siècle, dépendant de la juridiction de la Congrégation Romaine de la Propagande. (A partir de 1840, la Propagation de la Foi aide également les missions en pays protestant européen. Par contre les vieilles colonies françaises héritées de l'Ancien Régime, Antilles et Guyane, la Réunion, la région de Saint-Louis du Sénégal durant la première moitié du XIX^e siècle ne sont pas secourues financièrement : ces territoires ont en effet un statut religieux spécial; prêtres, religieux et religieuses sont nommés par le gouvernement français et n'entretiennent pas de relations avec la Propagation de la Foi). Les archives les concernant sont à rechercher aux Archives Nationales de Paris (fonds du Ministère de la Marine ou des colonies).

D'une façon générale, durant les premières années de l'oeuvre, les lettres proviennent surtout des Etats-Unis et de l'Asie orientale (Chine et Vietnam). A partir de 1830, la part du Moyen-Orient devient importante. Les lettres de l'Océanie sont nombreuses dès les années 1835-36. L'Afrique apparaît peu avant 1840 (quelques lettres d'Egypte, du Sud de l'Afrique), sauf en ce qui concerne l'Algérie après 1830, mais tient ensuite, et surtout à partir de 1860, une place de plus en plus grande dans la correspondance missionnaire.

- 122 : Les Recueils de copies de lettres envoyées par l'Oeuvre (réponses aux lettres reçues, lettres de l'oeuvre sur n'importe quelle question)
- lettres de 1822 à 1837 : un grand Registre de Copies (1822-1837) n'en contient en réalité que quelques-unes pour la période 1822-1835; de plus des copies de réponses, souvent illisibles malheureusement, sont jointes à la lettre reçue et classées avec elle.
 - de 1838 à 1916, un ou deux recueils de copies de lettres par an (sur papier pelure, parfois difficiles à lire avant 1850).

A partir de 1922, les cartons de correspondance sont moins intéressants pour les chercheurs : les correspondances importantes sont désormais adressées à Rome. De même, on ne trouvera plus guère que l'original des relations parues en totalité ou en partie dans les Revues dont l'oeuvre assure la publication.

- 13 : Le "fonds Augouard" : les Archives de Lyon possèdent depuis quelques années trois caisses de documents concernant Mgr Augouard (1852-1921), membre de la Congrégation du Saint-Esprit, missionnaire au Congo, puis vicaire apostolique de l'Oubangui de 1890 à 1921.

Caisse 1 : 8 liasses de lettres de Mgr Augouard de 1878 à 1921
 : 2 paquets de documents sur le Congo et différentes missions
 : 1 liasse de lettres du P. Rémy, vicaire général de Mgr Augouard.

Caisse 2 : elle contient des documents variés concernant le Congo
 : lettres de Mgr Augouard à des Correspondants
 : carnets de Mgr Augouard sur le Congo 1880-1900
 : cahiers de Séminaire de Mgr Augouard
 : lettres de Noirs à Mgr Augouard.

Caisse 3 : Papiers divers (coupures de journaux, rapports sur l'administration coloniale et l'histoire du Congo) de l'époque de l'épiscopat de Mgr Augouard et de son successeur Mgr Guichard.
 : correspondance de Pères, frères, religieuses
 : lettres de Mgr Guichard, Mgr Le Roy, supérieur des Pères du Saint-Esprit, de Mgr Bréchy, vicaire apostolique de Brazzaville.

Etant donné le rôle joué par Mgr Augouard, non seulement dans l'évangélisation, mais dans l'évolution de l'Afrique Equatoriale française, ce fonds est très important, même si un certain nombre de documents ont déjà été publiés, dans un but hagiographique d'ailleurs et sans grand souci de rigueur historique ! (1)

Pour sa consultation, une autorisation spéciale est nécessaire.

2. Les Publications de l'Oeuvre de la Propagation de la Foi.

En plus des Archives proprement dites et les complétant, il faut prêter attention à une autre source de documentation : les revues imprimées par l'Oeuvre, diffusées à des centaines de milliers d'exemplaires et difficiles à trouver aujourd'hui. Elles réunissent une masse énorme de textes d'origines diverses.

Dès les premiers temps de son existence, les dirigeants de la Propagation de la Foi, reprenant la tradition des Lettres Edifiantes et Curieuses des Jésuites du XVIII^e siècle ont cherché à stimuler le zèle pour les missions en publiant régulièrement des données sur la marche de l'Évangélisation. Les Annales de la Propagation de la Foi et Les Missions Catholiques témoignent de cet effort :

21 : Annales de la Propagation de la Foi : Entre 1822 et 1825, l'Oeuvre édite de petits cahiers à couverture bleue de 40 à 80 pages intitulés "Nouvelles reçues des Missions" (format 12,5 x 20 cm). Ils deviennent les "Annales de la Propagation de la Foi" en 1825. Elles paraissent au XIX^e siècle au rythme de 4, puis 6 livraisons par an et sont déjà diffusées en 1845 à 150.000 exemplaires en 9 langues dont l'Anglais. Après 150 années d'existence, les Annales continuent à paraître sous le titre "Solidaires. Annales de la Propagation de la Foi" adopté en 1975.

Les comptes rendus annuels de l'activité de l'oeuvre et quelques présentations générales des missions mises à part, la revue contient d'abord des lettres de missionnaires et des documents envoyés par eux de toutes les parties du monde. Le choix qui a dicté leur publication n'est pas toujours le plus satisfaisant pour l'histoire. Il s'agit de susciter l'intérêt du public populaire qui constitue la masse des Associés de la Propagation de la Foi et de l'inciter à verser une obole pour les missions. On tend donc à privilégier les lettres "édifiantes" et "merveilleuses". Ce n'est pas toujours le cas et le chercheur aura une idée de ce que cette masse de données peut lui fournir en consultant les tables analytiques, avec index alphabétique très complet, qui couvrent la période 1822-1903 (il existe aussi une table des matières annuelle).

Table des Annales de la Propagation de la Foi . 3 volumes .

- T. I, 1822 à 1853 - Lyon et Paris, au bureau de l'Oeuvre, 1854, 442 p.
- T. II, 1853 à 1874 - Lyon, imprimerie Pélagaud, 1874, 575 p.
- T. III, 1874 à 1903 - Lyon et Paris, au bureau de l'Oeuvre, 1904, 906 p.

(1) Une partie de la correspondance a été publiée du vivant déjà de Mgr Augouard :

- Mgr Augouard : 28 années au Congo. Poitiers, s.d. 2 tomes - Lettres de 1877 à 1904
- Mgr Augouard : 36 années au Congo. Poitiers. s.d. 1 volume. Lettres de la période de 1904-1911
- Mgr Augouard : 44 années au Congo. Poitiers. Evreux. 1934. Lettres de la période 1911-1921

Dans Un explorateur et un apôtre au Congo français, Mgr Augouard, le baron Jehan de Witte a publié des notes de voyage et une sélection de la correspondance du missionnaire (Paris, 1924, 372 pages; les textes de Augouard, p. 108 et sqq).

- 22 : Les Missions Catholiques Lancée le 26 Juin 1868, cette nouvelle publication, hebdomadaire jusqu'en 1927 (cahiers de 12 à 16 pages, format 30 x 21 cm) a paru ensuite, avec des périodicités variables, jusqu'en 1964. Des tables des matières annuelles permettent de se repérer facilement. Destinées à un public plus large et plus sensible à l'érudition que celui des Annales, Les Missions Catholiques sont plus attentives à fournir des lettres donnant, outre des renseignements sur l'activité missionnaire, des données précises sur la géographie, l'histoire, la société, voire l'art des pays concernés.
- 23 : Ces deux Revues, en dehors des centres d'Archives de la Propagation de la Foi de Lyon et de Paris, peuvent être consultées dans un certain nombre de grandes bibliothèques (la Bibliothèque Nationale de Paris par exemple) et surtout de centres de documentation et d'archives des grandes Congrégations missionnaires. Soumis à une étude critique sérieuse, confrontés avec d'autres sources, ces documents, outre leur intérêt pour l'histoire des mentalités missionnaires et des missions, peuvent combler des lacunes de l'histoire de ces pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, attentifs à récupérer leur histoire. Cette observation est particulièrement valable pour l'Afrique qui tient une place considérable dès la 2^e moitié du XIX^e siècle dans ces revues.

Si les Archives et les écrits de l'oeuvre de la Propagation de la Foi constituent une source à ne pas négliger pour l'histoire missionnaire et générale de la période 1822-1922, qu'il soit permis avant de terminer ce rapide inventaire de signaler aussi la richesse des Centres de documentation de Lyon et de Paris des Oeuvres Pontificales Missionnaires (mêmes adresses que les Archives) à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution récente de l'Afrique. Plusieurs dizaines de journaux et revues africaines (provenant le plus souvent de l'Afrique francophone), traitant de questions religieuses ou non, difficiles à trouver rassemblés en un même lieu, y sont reçus régulièrement depuis les années 1955/1960. Un fichier constamment tenu à jour en permet la consultation facile. Les séries n'étant pas toujours complètes, il est prudent de se renseigner à l'avance auprès du bibliothécaire du Centre.

Jean-Claude BAUMONT

- - - : - - -

=====
Fin de la p. 3
 =====

nières pages du P. Boulard. La presse française a salué son départ en rendant hommage à ses travaux de pionnier dans le domaine de la sociologie religieuse. Le bulletin VII-33 avait évoqué le travail qu'il avait en cours : ayant abouti à faire recenser les visites pastorales, il entreprenait de les faire parler.

- le P. Paul Megnien (+ 1977), aumônier de Sainte-Colombe (Yonne) qui était un de ces fervents des archives comme il s'en trouve encore parfois

- - - : - - -

LES ARCHIVES DE RADIO - VATICAN

A Radio - Vatican, nous ne conservons pas toutes les émissions. Ce serait un matériel énorme, et nous manquerions de place pour le loger. Par contre, nous conservons un certain nombre d'enregistrements depuis l'année 1944 : discours de Pie XII, de Jean XXIII, de Paul VI à l'occasion de circonstances très particulières, surtout pendant le Concile.

Les émissions quotidiennes ne sont conservées que pendant un an.

Jusqu'en 1970, plusieurs discours et cérémonies pontificales ont été gravées sur disques; ceux-ci ont l'avantage de ne pas s'altérer avec le temps. Pour le moment, nos plus vieilles bandes magnétiques ont une trentaine d'années; jusqu'ici, elles se sont bien conservées.

Quant à la conservation d'enregistrements pour les archives, voici quelques renseignements techniques émanant du technicien chargé des archives de Radio - Vatican :

- utiliser toujours une bande neuve, qui n'a jamais servi ;
- ne jamais faire de collage pour mettre, par exemple, plusieurs bandes bout à bout, car, à la longue, les collages ne tiennent pas ;
- demander à la maison allemande BASF une bande magnétique spéciale pour les archives ;
- en effet, ce serait une erreur que de vouloir mettre le maximum de textes sur une bande fine; car il se produit un phénomène d'auto-magnétisation: les spires étant très serrées, et proches l'une de l'autre, certaines paroles, enregistrées avec plus de force, déteignent sur la spire suivante ;
- conserver les bandes magnétiques dans un endroit sec et de température douce (15° au maximum) ;
- tenir les archives sonores éloignées de toute source de magnétisme + moteurs, transformateurs, téléviseurs ou postes de radio ;
- ne pas enregistrer le document à un niveau élevé, mais à un niveau moyen; la tentation serait, en effet, de croire que si l'enregistrement est de forte intensité, il se conservera mieux. L'expérience montre qu'il n'en est rien; au contraire, une bande enregistrée à un niveau élevé a beaucoup plus de chance de "déteindre" d'une spire sur l'autre ;
- enfin, quand une bande magnétique n'a pas été utilisée depuis longtemps, il faut d'abord la dérouler à une vitesse très lente, de manière à ne pas décoller du support plastique le film magnétique. Quand la bande a été ainsi déroulée lentement, la rebobiner et l'écouter à la vitesse normale.

Pierre MOREAU, s. j.

Radio-Vatican
(Section française)

SOURCES DOCUMENTAIRES CONCERNANT L'HISTOIRE DE LA POLOGNE EN FRANCE
 CONSERVEES DANS LES ARCHIVES DE LA PAROISSE POLONAISE A PARIS

Les archives de la paroisse polonaise à Paris contiennent des sources documentaires couvrant la période qui va de la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'aux environs des années 1960, ainsi qu'un fichier également très riche des polonais membres de l'Association des ouvriers agricoles et un **fichier** de Caritas.

C'est pour les périodes de l'entre-deux-guerres, de la guerre et de l'après-guerre que les actes et documents sont les plus nombreux et ils constituent une source importante pour la recherche sur la "Polonia" française.

Ils font ressortir assez clairement la fonction accomplie par l'Eglise polonaise à Paris, avant tout en tant que centre de soutien pour la population polonaise en France.

Parmi les sources documentaires du XIX^e siècle, il reste seulement un registre de la Conférence Saint Casimir 1883-1889 (1); et deux registres parmi les trente existant (qui n'appartiennent ni à la paroisse ni à la Mission polonaise catholique de Paris) concernant l'enseignement du catéchisme dans la paroisse Sainte-Madeleine de Paris (2).

Parmi les matériaux postérieurs, c'est surtout la correspondance des personnes résidant dans diverses régions de France qui est précieuse : des centaines de lettres écrites pendant la période 1940-58, gardées dans 54 dossiers. C'est une correspondance adressée à la Mission catholique polonaise, au bureau paroissial et à Caritas. Une grande partie de ces lettres concerne la recherche d'extraits de naissance. Les plus intéressantes sont des lettres concernant la situation matérielle des personnes et de leur famille. En outre, plusieurs lettres font état de certains besoins, soit culturels, soit religieux, de l'émigration polonaise (3).

La recherche des extraits de naissance était liée surtout au désir de fonder une famille, d'obtenir, de la part des autorités françaises, un permis de séjour temporaire ou définitif en France, une carte de travail, un passeport, un visa, etc. Dans tous ces cas, il était nécessaire d'obtenir un extrait de naissance, qu'il fallait souvent faire venir du pays, faire certifier - après traduction en français - et présenter aux autorités compétentes. Le plus souvent l'extrait de naissance et sa traduction étaient obtenus dans les bureaux de l'église polonaise de Paris. Le Centre polonais existant près de l'église jouait aussi un rôle important dans la recherche des membres des familles disparus pendant la guerre. Et on trouve trace de cette activité dans la correspondance.

Mais, comme nous l'avons dit, les sources documentaires les plus précieuses, c'est la correspondance relatant la situation

(1) cote 211

(2) cote 220-249. Du XIX^e siècle proviennent : le livre 249 (sans date mais son contenu indique qu'il provient de la première moitié du XIX^e siècle), ainsi que le n° 220 pour les années 1849-1909.

(3) cote 217

de la population polonaise en France. A partir des lettres écrites par les personnes qui pendant la guerre et peu après la fin de la guerre se trouvèrent en France, nous pouvons savoir à quel point fut difficile leur situation matérielle et quelle était leur situation morale. Ces gens avaient besoin d'une aide que la population française, qui se débattait elle-même avec de gros problèmes de reconstruction, ne pouvait suffisamment apporter. La responsabilité de l'assistance à ces émigrés revenait, dans une large mesure, avant tout aux organismes polonais d'émigration; une certaine aide est venue de la part des autorités civiles polonaises. Dans ces conditions, les organisations ecclésiastiques regroupées autour de l'église polonaise à Paris revêtent une grande importance. C'est surtout l'organisation Caritas qui, travaillant avec l'aide de la "Polonia" américaine, a joué un grand rôle.

Dans les archives de la paroisse polonaise de Paris, on trouve des lettres de personnes qui demandaient une aide matérielle, de la nourriture, des vêtements, de la lessive. Aucune demande n'est restée sans réponse. Dans la mesure du possible, en disposant de moyens très limités, surtout par l'intermédiaire de Caritas, on essayait de venir en aide à chacun.

Parmi les correspondances qui se trouvent dans les archives de la paroisse polonaise à Paris, on trouve beaucoup de lettres témoignant de l'attachement des polonais aux traditions, aux coutumes et à la culture polonaise. On trouve là les demandes d'"opłatek" (pain bénit qu'on rompt en signe de fraternité dans la soirée de Noël); ces demandes proviennent non seulement de laïcs, mais aussi de prêtres rattachés aux divers centres pastoraux polonais, désireux d'en faire venir une grande quantité pour les polonais émigrés parmi lesquels ils travaillaient. La correspondance concernant les "opłatek" est un signe intéressant de la permanence des traditions nationales, même parmi l'émigration ancienne de l'entre deux guerres. Les mêmes caractères marquent les demandes de livres de prières. Certains milieux émigrés s'adressent, par l'intermédiaire des prêtres polonais et des prêtres français, à la paroisse afin d'obtenir un plus grand nombre d'exemplaires.

La correspondance, surtout celle des personnes privées, exprime la faim de tout ce qui est polonais, de tout ce qui est lié aux mœurs et aux traditions nationales.

Il faut également souligner, de la part des personnes vivant dispersées dans les milieux français, des demandes de confesseur ou de prêtre polonais pour telle ou telle localité.

Ce qui est intéressant également, bien qu'assez rare dans les archives décrites, c'est ce qui révèle l'état religieux de ces gens (4).

La correspondance en question constitue en général une source précieuse permettant de décrire les niveaux intellectuels d'une partie des émigrés polonais, ainsi que leur insertion dans la société française.

De ces lettres, écrites le plus souvent d'une façon maladroitement par des personnes n'ayant pas l'habitude d'écrire, ressort parfois la tragédie des gens perdus dans un monde étranger et hostile. Ces sentiments sont aggravés encore par suite de la méconnaissance de la langue et des mœurs locales. L'analyse psycho-sociologique des renseignements contenus dans ces documents permettrait d'approcher d'une

façon précise la situation surtout des couches les plus modestes de l'émigration polonaise en France; car - nous l'avons vu - ce sont surtout elles qui cherchaient le contact et le soutien de la paroisse polonaise à Paris.

Des matériaux documentaires beaucoup plus concrets sont ceux de Caritas. Sans compter les actes de cette organisation, qui sont dispersés dans divers dossiers contenant aussi d'autres matériaux, il faut compter 38 dossiers de Caritas. Ils proviennent de la période 1931-1962; et les plus précieux sont ceux de la deuxième guerre mondiale et de l'immédiat après-guerre; ces matériaux concernent l'aide apportée : reçus signés, livres de caisse, livres spéciaux d'aide aux personnes sorties des camps de concentration ou bien des invalides de guerre (5). Dans certains dossiers, comportant les actes de Caritas, on trouve même les listes des personnes détenues dans le camp de Dachau (6) qui après la libération du camp attendaient leur départ pour la France. Il y a également des actes témoignant de l'aide apportée aux Polonais détenus dans les prisons françaises (7). L'ampleur de l'action accomplie par Caritas ressort de ces fichiers qui, bien qu'incomplets sans doute, contiennent néanmoins plus de 6100 noms de personnes qui ont bénéficié d'une aide matérielle très variée pendant la période 1946-1950, ainsi que les listes des personnes enregistrées à Caritas (8). Il faut également mentionner des matériaux concernant le soin des malades à domicile ou dans les hôpitaux.

Pour la recherche sur les jeunes polonais faisant leurs études en France en 1945-46, des éléments très intéressants sont fournis par les actes concernant l'aide qui leur fut accordée par la Caisse de protection des jeunes (Kasa Opieki nad Młozieźą) instituée auprès de la Mission catholique à Paris.

Dans ce cas également, il semble que, dans les archives en question, il ne reste qu'une partie de ces actes : ce sont des quittances de bourses pour l'année 1945-46. Il vaudrait la peine de rechercher d'autres pièces concernant ces points si importants de l'émigration polonaise. Cependant, déjà à partir de ces actes incomplets, on peut se rendre compte non seulement de l'ampleur de l'action entreprise, mais encore des problèmes de vie de ces jeunes.

Un autre groupe de sources documentaires est constitué par les papiers concernant les recherches de travail. L'église polonaise à Paris jouait le rôle de bureau de placement : d'une part, on avait des listes des emplois disponibles - surtout à Paris et dans la région parisienne, et d'autre part des listes des personnes à la recherche d'un travail. Dans les archives, il existe 9 dossiers contenant ces demandes pour les années 1946-1963. Evidemment, il ne s'agit pas de postes très élevés dans la hiérarchie sociale; on proposait le plus souvent du travail domestique (employées de maison, etc.). Mais vu les conditions dans lesquelles se trouvaient la plupart des Polonais après la guerre, ces offres étaient volontiers acceptées.

Pour ce qui concerne le fonctionnement et les activités de la paroisse et en particulier de la Mission catholique polonaise à Paris, les livres de compte de cette paroisse et de la Mission nous apportent des informations.

Sur la vie religieuse, on trouve beaucoup de données à travers

(5) par exemple, cote 175 - colis pour les invalides (1946).
 (6) cote 149
 (7) cote 164
 (8) cote 158

les annonces paroissiales, les registres des intentions de messes, les actes des associations religieuses, les documents concernant les pèlerinages à Lourdes et autres sanctuaires.

Il faut encore souligner les papiers concernant les différents aspects de la scolarisation et de l'instruction (l'enseignement de la langue maternelle) dans le cadre de la paroisse, les papiers concernant l'organisation des colonies de vacances avec participation de la paroisse, les papiers de l'Association catholique de la jeunesse polonaise et ceux du scoutisme polonais en France.

Parmi les sources qui n'ont pas de rapport direct avec la vie paroissiale ou ecclésiale il faut mentionner le fichier du secrétariat de l'Association des ouvriers agricoles, dont le siège se trouve à Paris, près la Mission et Paroisse polonaises de Paris. Il constitue la seule trace connue des activités de cette association pendant la période de l'entre deux guerres (9). Il subsiste presque intégralement et compte 2 863 dossiers (en principe, noms de famille des membres de l'association et les coordonnées sous forme d'un extrait de naissance rédigé en polonais). Ce fichier est conservé dans 12 boîtes portant la cote de 119 - 130. Il mentionne l'origine des ouvriers, membres de l'association (région de Pologne) ce qui permet de déduire également leur origine sociale.

Les archives dont il est question (y compris les registres de l'église Sainte-Madeleine concernant l'enseignement du catéchisme) comptent 360 livres, dossiers et fichiers, soit 6,5 mètres de rayonnage (les fichiers non compris).

Les archives de la paroisse polonaise de Paris ont été mises à jour partiellement par l'auteur de cette communication avec la collaboration de quelques étudiantes polonaises pendant la période septembre 1972-août 1973, à la demande de l'abbé Zenon Klepacki. Mais c'est un travail de longue haleine.

Elles constituent une source très importante pour la recherche sur le passé de la "Polonia" française. Elles témoignent de tous les efforts entrepris par les Polonais afin de reconstruire leur propre existence dans un pays étranger, ainsi que de leur apport au développement économique et culturel du pays où ils se sont établis. Et cela ne doit pas être oublié.

Il serait souhaitable que d'autres prêtres polonais résidant en France suivent l'exemple de la Paroisse polonaise de Paris et qu'ils prennent soin de leurs propres archives ainsi que de celles de leurs prédécesseurs. Il faudrait également encourager les prêtres, surtout ceux de l'ancienne génération, à écrire leurs mémoires, l'histoire de leurs activités au milieu de la population polonaise en France. Les chroniques des centres pastoraux pour l'émigration, avec les actes officiels, constitueraient un outil appréciable pour les historiens permettant d'approfondir leurs connaissances sur l'histoire de la "Polonia" française.

Stanisław LITAK

Stanisław LITAK.- "Materiały źródłowe do dziejów Polonii francuskiej Archiwum parafii polskiej w Paryżu".- in Studia polonijne, t.1 Lublin, 1976, pp. 103-108

article traduit par Krystyna ROTTENBERG

(9) L'existence de cette association n'est pas mentionnée par H. JANOWSKA dans Polska emigracja zarobkowa Francji (1919-1939). - Warszawa, 1964.

BIBLIOGRAPHIE

Instruments de recherche

=====

- Répertoire des visites pastorales de la France. 1^o série : Anciens diocèses (jusqu'en 1790), t. I Agde - Bourges.- Paris, éd. du C.N.R.S., 1977, 327 p.

Voici le premier volume du Répertoire des visites pastorales de la France. Ce travail fut entrepris à l'instigation de Gabriel Le Bras, qui "réussit à convaincre des équipes de collaborateurs bénévoles, auxquels on ne saurait trop rendre hommage", selon l'expression d'André Latreille qui aura été le dernier responsable de la formation du C.N.R.S. appelée "Recherche coopérative sur programme" (R.C.P. 206). Car c'est cette formation du C.N.R.S. qui obtint les moyens nécessaires pour mener à bien l'entreprise. Ainsi, grâce aux nombreux concours dont ils ont coordonné les efforts avec cordialité et ténacité, Marc Venard et Dominique Julia peuvent-ils mettre à la disposition des chercheurs ce premier volume qui présente un inventaire des procès-verbaux des visites pastorales pour 29 diocèses d'Ancien Régime. Pour chaque diocèse, sont indiquées la plus ancienne et la plus récente des cartes publiées sous l'Ancien Régime, puis une bibliographie sommaire et une brève notice relative aux subdivisions anciennes. Ensuite vient un état des sources, et la description des documents relatifs à chaque visite : date, nom du visiteur, lieux visités, référence précise (manuscrits de la Bibliothèque nationale, Archives départementales, Archives communales, Bibliothèque municipale, etc. et parfois aussi Archives vaticanes) et éventuellement une bibliographie de la visite. Dans une annexe mobile, un système de codage permet aux utilisateurs de cet inventaire de repérer, par les questions abordées, les renseignements susceptibles d'être contenus dans chaque visite. Instrument de recherche utile pour accéder à des sources documentaires dont les renseignements, pour être partiels en ce qui concerne la vitalité religieuse des populations évoquées dans chaque visite, n'en sont pas moins intéressants pour permettre de retrouver les préoccupations du visiteur ou certaines exigences des visités.

- Françoise HILDESHEIMER.- Archives de la basilique Notre-Dame-de-la-Garde. Répertoire numérique de la sous-série 34 J (dépôt).- Marseille, Archives départementales, 1977, 44 p.

Déposées en 1977 aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône, les archives de la basilique Notre-Dame-de-la-Garde ont été reclassées (le dernier classement remontait à 1899) par Françoise Hildesheimer, conservateur des Archives départementales, en tenant compte de l'ensemble du fonds, essentiellement XIXe-XXe siècles :

- Archives de la basilique : 34 J 1 à 34 J 138 :
- 34 J 1-4 Affaires générales. Titres de propriété (à signaler la remise en état d'un immeuble appartenant au "syndicat ecclésiastique" du diocèse et échange de cet immeuble contre Fort Villars)
 - 34 J 5-47 Bâtiments. Constructions et travaux. Colline et accès à la basilique. Administration et comptabilité (du sanctuaire; de la fabrique)
 - 34 J 48-73 Service religieux (rescrits; offices propres; pèlerinages; couronnement de la Vierge; calendrier des pèlerinages; inscriptions des messes; fondations; dons et legs; guérisons et ex-voto)
 - 74-78 Affaires diverses (notamment lettres adressées à des recteurs du sanctuaire; documents émanant d'autres sanctuaires Notre-Dame-de-la-Garde)

34 J 79-87 Recherche pastorale sur Notre-Dame-de-la-Garde, 1973-1976

34 J 88-138 Documentation historique : Notes, imprimés; iconographie.

- Documents étrangers au fonds de la basilique : 34 J 139-198 (mandements et lettres pastorales des évêques de Marseille de 1801 à 1945; ordos du diocèse depuis 1768, etc.)

Ce répertoire est précédé d'un bref historique du sanctuaire et des archives, puis de l'indication des principales sources complémentaires et d'une bibliographie. Pour terminer : un index alphabétique des noms de personnes, de matières et de lieux.

Outre les services que ce répertoire pourra rendre aux chercheurs, il pourra apporter l'une ou l'autre suggestion méthodologique à tel ou tel archiviste de sanctuaire.

- Chez les Servites de Marie, l'Archivum générale Ordinis Servorum a entrepris un gros travail archivistique et historique. Deux collections d'Archiva Ordinis Servorum se développent, une série d'inventaires et une série de documents :

1° série : Inventaires

- 1968 : Odir J. DIAS.- Registri ed epistolari dei Priori generali o.s.m.- 72 p.
- 1968 : Odir J. DIAS e Andrea M. DAL PINO.- Storia e inventari dell'Archivio generale o.s.m.- 75 p.
- 1970 : Odir J. DIAS.- I registri dei Priori generali o.s.m. dal 1285 al 1625. Presentazione e contenuto. - 431 p.

C'est seulement en 1932 que l'Archivio generale des Servites s'est enrichi du fonds "florentin" (1285-1625) provenant du couvent de l'Annonciation de Florence. Le point de départ du dépôt romain, c'est le fonds du couvent de Saint-Marcel-au-Corsò, dans lequel fut établie la procure générale de l'Ordre, - l'archivio du couvent étant dès lors considéré comme une partie de celui de la procure. La première législation de l'Ordre au sujet des archives semble être de 1580 : il y est question de "l'archivio generale" établi à Rome au couvent Saint-Marcel, et aussi du siège des différents fonds d'archives provinciaux (Marseille pour la Narbonnaise, Centuri pour la Corse). Ce dépôt général se développe au XVII^e siècle. Index et inventaire sont rédigés en 1764-1767. A l'entrée des troupes françaises à Rome en 1798, les archives sont transportées de maison privée en maison privée. Une dizaine d'années plus tard, une partie d'entre elles au moins fait partie des convois organisés par Napoléon (cf. sur ces voyages l'article du P. Mauzaize, dans le bulletin VIII-3 sq.); peu après, le 10 juillet 1810, Napoléon ordonne de diriger "sur Paris tous les Généraux d'Ordres monastiques, en ôtant tout cet état-major de Rome"; le prieur général des Servites est du nombre des dix généraux d'ordres déportés en France. Mais, si le prieur général a fini par rentrer en Italie, les archives ont subi des sorts divers : certaines, revenues à l'Archivio vaticano, furent ramenées à l'Archivio des Servites au fur et à mesure des tris et classements entre 1818 et 1821; d'autres ne sont pas encore retrouvées; récemment on a retrouvé dans la série MM des Archives nationales de Paris l'inventaire de 1764-1767 (avec d'ailleurs, par exemple un inventaire et un index des archives du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, 9 registres des Prieurs généraux des Ermites de Saint-Augustin). Cette découverte fortuite résultait d'une recherche effectuée pour retrouver les Registres des Prieurs généraux de 1682 à 1738; cette recherche, quant à elle, s'inscrivait dans le cadre de l'effort des Servites à l'égard de leurs archives.

2° série : Documents :

- 1967 : A.M. DAL PINO e O.J. DIAS.- Vera e certa origine del principio dell'Eremito di Monte Senario (1593-1604).- 158 p.
- 1968 : Odir J. DIAS.- Bolle pontificie dell'Archivio generale O.S.M. dal 1224 al 1414.- 80 p. (2° éd. 1972) (30 bulles sont ainsi décrites; et sont transcrites celles qui étaient encore inédites).
- 1969 : A.M. DAL PINO e O.J. DIAS.- Registro d'entrata e uscita del generalato di fra Andrea Balducci (1305-1306).- 80 p. (introduction, texte, glossaire et index)
- 1973 : Odir J. DIAS.- Frammenti di un registro del generalato di fra Pietro del 1323.- 40 p. (introduction, texte et index)

- Guida delle biblioteche dei pontifici istituti di studi superiori in Roma.- Roma, a cura delle biblioteche, 1974; 24 p.

Ce guide des bibliothèques des vingt universités ou instituts d'études supérieures pontificaux de Rome (auxquels est jointe la Faculté vauchoise de théologie) contient, pour chacun, un bref historique et une description succincte, ainsi qu'une bibliographie, des indications chiffrées sur le contenu, ainsi que des renseignements pratiques sur les catalogues, le nombre de places disponibles, les heures d'ouverture et les conditions d'admission. A signaler, à la bibliothèque du Teresianum, un fonds spécial de 10.000 volumes (en augmentation annuelle) : il s'agit des "dissertations doctorales" envoyées à la Congrégation pour l'éducation catholique et déposées dans cette bibliothèque en vertu d'une convention de 1971, - le cardinal Garrone, préfet de la Congrégation, voulant faciliter aux chercheurs l'accès aux travaux conservés dans ce fonds.

Dans les diocèses

=====

Histoire diocésaine

- Chanoine JARNOUX.- Le diocèse de Nantes au XVI° siècle. 1500-1600. Etude historique.- Quimper, 1976; 208 p.

Cet ouvrage de l'archiviste diocésain de Nantes a été couronné par l'Académie de Bretagne, qui lui a décerné son grand prix d'histoire 1977.

Les Archives départementales de Loire-Atlantique (G 42 à 46) conservent cinq cahiers contenant les procès-verbaux des visites pastorales accomplies par les délégués de l'évêque dans toutes les paroisses du diocèse au XVIIe siècle (1554, 1561, 1563, 1572, 1573). Même si n'ont été conservées ni les visites de la ville de Nantes, ni celles du doyenné de Châteaubriant ou du "climat" d'Ancenis, ces documents permettent de faire connaissance avec cette déjà lointaine histoire religieuse du pays nantais, à l'heure où la duchesse Anne de Bretagne vient de léguer, en épousant Charles VIII puis Louis XII, son duché à la France, à l'heure où la religion réformée atteint la région, à l'heure où l'influence du concile de Trente se fait sentir. Les évêques, le clergé paroissial, les monastères et les religieux (avec la prédication des mendiants), ainsi que la pratique religieuse ou certains aspects de la pénétration du protestantisme, sont autant de tableaux que brosse l'A. en s'efforçant de tenir compte du caractère des dépositions qui souvent ne renseignent "que d'une manière péjorative. Le bien en général ne se consigne guère"; cependant, note l'A., les méfaits signalés apparaissent "le plus souvent pour qu'ils soient rectifiés selon les désirs de la population chrétienne qui les réclame."

- R. DARRICAU et B. PEYROUS.- Les visites pastorales des évêques d'Aire et des évêques de Dax. Extrait du Bulletin de la Société de Borda.- Aire-sur-l'Adour, 1977, 15 p.

Les archives des diocèses d'Aire et de Dax sont peu importantes. Du moins est-il possible d'avoir quelque connaissance des Landes au milieu du XVIII^e siècle par le volumineux registre des visites de Mgr Louis-Marie de Suarès d'Aulan, évêque de Dax de 1737 à 1771. "Ces visites s'étendent de 1739 à 1748, mais quatre années sont spécialement importantes : 1739 à 1742". Ce sont celles qui ont été retenues. De cette étude se dégagent quelques conclusions : l'activité soutenue des évêques, les diversités religieuses des diocèses landais, la crise du recrutement sacerdotal.

- Jean-Louis LE FLOC'H.- L'organisation du clergé dans le diocèse concordataire de Quimper, en 1803. Extrait des "Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne", t. LIV, 1977, pp. 155-168.

(suivie de:) - L'organisation du clergé dans le nouveau diocèse de Quimper en l'année 1803. Extrait du "Bulletin de la Société archéologique du Finistère", 1977, p. 209-237.

Depuis le travail qu'il avait fait pour identifier les prêtres qui en 1803 ont formé le nouveau diocèse, concordataire, de Quimper (cf. bulletin VIII. 35-36), l'archiviste diocésain de Quimper a eu l'occasion d'en tirer les conclusions dans deux articles qu'il a réunis en une plaquette.

Outre celui de J.-L. Le Floc'h, le même bulletin de la Société archéologique du Finistère contient un autre article, de René DANIEL, "Après Thermidor, quelques aspects de la vie religieuse dans le Finistère".

Bordeaux : l'épiscopat du cardinal Donnet :

- B. PEYROUS.- La pratique religieuse dans le diocèse de Bordeaux au XIX^e s. (1838-1908). Extrait des "Annales du Midi", t. 87, n° 124, oct.-déc. 1975, pp. 443-468.- Toulouse, Privat, 1975.

- Le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux et la vie religieuse dans l'Entre-Deux-Mers (1837-1882). Extrait des Actes du 99^e congrès national des Sociétés savantes (Besançon, 1974). Section d'histoire moderne et contemporaine, t. I, pp. 329-345.- Paris, Bibliothèque nationale, 1976.

- Les oeuvres charitables et sociales de Bordeaux au début de l'épiscopat du cardinal Donnet (1837-1843). Extrait de la "Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde", 1975, pp. 129-147.- Bordeaux, 1975.

Le cardinal Donnet, qui donne une impulsion décisive aux oeuvres charitables et sociales, entreprend aussi de renouveler la vie religieuse du diocèse. Il la voit monter dans la première moitié de son épiscopat, mais la voit décroître dans la seconde moitié (1862-1882). Car, s'il existe, d'une part, "une minorité fervente et convaincue qui avait survécu à la Révolution, et ne faiblit pas davantage à la fin du XIX^e siècle", et, d'autre part, "une minorité peu nombreuse mais multiforme et agissante [professant] des idées ou des formes de vie tout opposées", il y a lieu aussi de discerner entre ces deux groupes une masse indécise de tradition chrétienne, mais instable dans sa pratique.

Pierre POMMAREDE.- La Séparation de l'Eglise et de l'Etat en Périgord. Préface de Jacques Chastenot, de l'Académie française.- Périgueux, éd. Pierre Fanlac, 1976, 727 p.

Pierre Pommarède rappelle, "en guise d'introduction", la genèse de cette recherche : dans les mentalités collectives qui ont entouré son

enfance, le souvenir de la Séparation perdurait, au collège, en famille; et au grand séminaire il a pris goût à l'histoire locale. D'où cette importante thèse de doctorat en droit canonique, soutenue à l'Institut catholique de Toulouse le 10 sept. 1974, couronnée par le prix Trille 1974 de la faculté de Droit canonique de Toulouse, le prix 1976 de l'Académie de législation de Toulouse, le prix de la fondation de l'Avenir du Périgord décerné en 1976 par l'Académie du Périgord.

Ce volume est un riche dossier d'histoire régionale. Et il faut féliciter l'A. du choix des illustrations et l'éditeur de leur reproduction : 28 illustrations in-texte, 236 illustrations hors-texte et 5 cartes. Les 2426 notes, qui sous-tendent l'exposé, témoignent de l'ampleur de l'information réunie : "Archives nationales et départementales, diocésaines ou maçonniques, documents envoyés par une centaine de mes confrères, lecture de la presse périgourdine abondante et véhémement; et [...] documents irremplaçables, ces archives 'provoquées' que constituent les souvenirs des derniers survivants de ce passé tout proche : prêtres ou militants, châtelains ou hommes politiques, gens de la campagne surtout; la mémoire magnétique des archives sonores permettra encore d'entendre l'accent vigoureux du vicaire général Dubreuilh, les confidences sur les curés 'schismatiques' de braves gens de Granges-d'Ans, et la voix de cette nonagénaire de Florimont-Gaumiers entonner comme à l'heureux temps du lutrin de l'église, 'Nous voulons Dieu, pas d'Inventaires!' (la photographie de cette femme sur le point d'entonner le "chant des Inventaires" se trouve dans l'ouvrage; mais la pochette du disque n'est pas jointe).

L'aube du XXe siècle s'ouvre à Périgueux avec un évêque qui a déjà fêté ses noces de diamant depuis quatre ans, Mgr Dabert. Celui qui lui succède au printemps de 1901, c'est Mgr Delamaire, qui, avant d'être promu coadjuteur de Cambrai, aura été "l'un des trois évêques désignés par les assemblées des évêques de France pour engager des pourparlers avec Aristide Briand"; cet homme d'Eglise conserve dans un reliquaire la tête momifiée de son grand oncle, recteur breton guillotiné en 1794, et il n'oublie pas que, perquisitionnant au domicile de ses parents en 1871 et trouvant les vêtements ecclésiastiques de leur fils (il était diacre à l'époque), le lieutenant de la Commune braqua son revolver sur la figure de son père. La Révolution a aussi laissé des traces dans le clergé de Périgueux (126 prêtres victimes de l'exil, des prisons, des pontons de Rochefort ou de l'échafaud et 33 prêtres massacrés aux Carmes). Cependant, à l'heure de la Séparation, sur 676 prêtres la Dordogne n'en compte que 34 qui sont "hostiles aux institutions républicaines" contre 32 qui sont "républicains". D'ailleurs, dans le diocèse, c'est l'âge d'or du premier Sillon (Marc Sangnier est alors encouragé par l'évêque et fait une conférence au grand séminaire). Mais c'est aussi l'heure d'implantations protestantes, notamment dans les arrondissements de Périgueux, Sarlat et Nontron, - les pasteurs étant parfois appelés par les municipalités. L'A., qui a eu accès aux archives de la Franc-Maçonnerie peut porter un jugement nuancé sur le personnel politique du département et sur l'anticléricalisme officiel. L'expulsion des religieux et des religieuses, les inventaires ("le conflit des inventaires fut, en Périgord, avant tout rural"), une vingtaine de cultuelles schismatiques - bien éphémères -, et les expulsions, tous ces événements se déroulent avec plus ou moins de passion, mais sans que coule le sang. Autant de tableaux brossés grâce à de nombreux documents jallés de la vie, ici rassemblés, classés et présentés d'une manière vivante. Et maintenant, conclut l'A., même si "les cicatrices des inventaires sont encore béantes au flanc de nos vieilles églises" (et plusieurs photographies en témoignent), néanmoins tout "ce passé [...] paraît lointain".

Cet ouvrage, sobre et substantiel, sauvera de l'oubli ce passé. Puis-

se-t-il stimuler d'autres monographies aussi riches, afin de permettre une meilleure intelligence d'entrecrocs qui n'ont sans doute pas disparu sans laisser de traces.

Sources d'histoire paroissiale

- Annette LE GOFF.- La paroisse de Saint-Hélier de Rennes et sa démographie de 1711 à 1790. Extrait des "Actes du 97e congrès national des Sociétés savantes". Histoire moderne et contemporaine, t. II, pp. 153-163.- Paris, Bibliothèque nationale, 1977.

Annette Le Goff, archiviste municipale de Rennes (cf. Bulletin VII. 31-32), qui avait présenté en 1969 un mémoire de maîtrise sur "Saint-Hélier de Rennes et ses registres paroissiaux. Etude démographique 1711-1790", en a présenté les grandes lignes dans cette communication : la paroisse, les registres paroissiaux, les paroissiens, la nuptialité, la natalité, la mortalité.

- Roger DESREUMAUX.- A propos d'arpentage au XVIIIe siècle. Lueurs sur la pastorale, la démographie, la géographie à Vaulx-Vraucourt (Pas-de-Calais). Extrait de "Ensemble", sept. 1977, pp. 227-235.

On se rappelle la communication de Roger Desreumaux au congrès de Bordeaux. L'article qu'il vient de publier témoigne à nouveau, non seulement de son intérêt pour la cartographie, mais de l'intérêt de la cartographie. Au début du XVIIIe siècle, les habitants de Vraucourt (Pas-de-Calais) réclament un vicaire. Le chapitre de Saint-Géry, à la collation de qui est la cure de Vaulx dont Vraucourt est succursale, s'y oppose. Procès. L'archevêque ordonne une visite de la paroisse et un arpentage pour estimer les distances à parcourir et les obstacles à la circulation entre Vaulx et Vraucourt. Les pièces du dossier vont du 17 oct. 1708 au 7 janv. 1712 et font connaître le nombre des paroissiens et leur pratique religieuse, l'étendue de la paroisse, la difficulté des chemins et donc la situation des malades en danger de mort, les besoins spirituels du temps de guerre, la surcharge du curé. Le recensement qu'ordonne l'évêque permet de constater entre 1708 et 1710 une forte natalité et, durant le rigoureux hiver 1709-1710, une forte aggravation des décès. Dans le même temps, le procès-verbal de l'arpenteur renseigne sur la topographie qu'éclairent aussi d'autres plans, sur les rues, l'habitat, les ruisseaux, les ponts, etc. Ainsi, "nous connaissons mieux une paroisse dans sa vie communautaire, dans son paysage familial, dans sa vie religieuse, au XVIIIe siècle".

Histoire locale

- Jean VINATIER.- Histoire générale de Treignac-sur-Vézère
T. I : Des origines à la mort du roi Henri IV. L'évolution des classes sociales et la vie quotidienne des habitants dans une ville de franchises.- Brive, Chastrusse, 1973, 263 p.

T.II : De l'avènement du roi Louis XIII à nos jours. L'évolution des classes sociales et la vie quotidienne des habitants dans une ville du Limousin.- Brive, Chastrusse, 1974, 427 p.

- Comment Treignac est devenue ville libre : les deux chartes des franchises et libertés de la ville de Treignac (1284-1438). Textes, traduction et commentaires, d'après un manuscrit de 1568. Extrait du Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, t. LXXX, 197.- Treignac, 1977, 54 p.

Dans cet ouvrage qui a valu à l'A. le Grand Prix limousin d'histoire 1975 (Genêt d'or), le vicaire général de la Mission de France présente une synthèse du passé de la commune de son pays d'origine qui se prévaut

(sur quelles sources ? se demandent les historiens locaux) d'avoir vu le constitutionnel Lakanal professeur dans son collège, et qui a compté parmi ses enfants l'avocat Charles Lachaud ainsi que son petit-fils Marc Sangnier.

Trois "berceaux" ont marqué les origines de Treignac : les églises avec leur clergé et leurs fidèles; le château avec ses seigneurs, ses châtelaines et leur cour; la ville avec ses franchises, ses consuls, ses habitants et ses campagnes. "Toutes ces réalités forment la trame de la même histoire", unissant tous les habitants dans un commun destin. Mais, dès le moyen âge une évolution se dessine et des rivalités apparaissent. L'époque moderne voit la décadence des seigneurs, la perte des libertés communales, l'ascension de la bourgeoisie, ainsi que la réforme protestante et les guerres de religion (la persistance de la communauté protestante est particulièrement longue). Mais, à l'époque contemporaine, si le château a disparu et si la ville garde sa vitalité, néanmoins la centralisation administrative aligne cette commune sur l'évolution générale du pays. A noter une renaissance du protestantisme à l'heure de la Séparation et "la longue nuit de l'occupation et de la résistance" avec le lourd tribut payé à l'occupant au cours des mois tragiques de 1944.

Les notes au bas des pages témoignent de la richesse de l'information. A la fin de chaque chapitre, se trouvent quelques références à l'histoire générale ou à l'histoire locale (car il existe déjà un certain nombre de monographies) et une "indication des vestiges, sites, monuments qui correspondent à la période évoquée dans le chapitre" afin de stimuler un contact direct avec les témoins du passé.

- Jean MAUZAIZE.- Notes sur la seigneurie et le chartrier de Saint-Augustin, à Château-sur-l'Allier. Extrait du "Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais", 2e trimestre 1977.- Moulins, Les Impressions réunies, 1977, pp. 272-286.

Le P. Jean Mauzaize a classé récemment le chartrier de Saint-Augustin. Ce fonds, qui compte quelques documents du XIII^e siècle, est particulièrement riche pour ce qui concerne le XVI^e et le XVII^e siècle. Ces archives, de familles qui ont exercé des fonctions dans l'armée, l'administration et la magistrature, fournissent des matériaux pour l'histoire des familles, l'histoire locale et sociale : pièces notariées qui concernent ceux qui vivaient sur les terres des seigneurs (contrats de mariage, inventaires après décès, etc.), actes de juridiction gracieuse, actes d'officialité, actes d'aveux, contrats, procès, etc.

Chez les religieux

=====

- CATHERINE DE SIENNE : Lettres.- Paris, éd. Téqui, 1977.

Il faut savoir gré aux éditions Téqui d'avoir effectué cette reproduction offset des lettres de sainte Catherine de Sienne, traduites de l'italien par E. Cartier, d'après la seconde édition imprimée à Paris en 1886 par la librairie Poussielgue. Cet ouvrage était devenu quasiment introuvable. Or, il n'est pas de ceux qu'il suffit de consulter en bibliothèque. Car il ne s'agit pas seulement de documents d'histoire. Pour les croyants, c'est aussi une nourriture de vie spirituelle. Dans la lettre qu'il a adressée à l'éditeur pour cette réédition, le cardinal Paul Philippe souligne : "Les Lettres font comprendre la doctrine enseignée dans le Dialogue et elles la complètent même en l'appliquant aux besoins spirituels de leurs destinataires. Sainte Catherine de Sienne s'y révèle une maîtresse spirituelle de très haute classe, un vrai Docteur de l'Eglise, dont l'enseignement est aussi actuel de nos jours qu'il l'était de son temps."

- Raymond DARRICAU.- Au coeur des problèmes religieux du grand siècle : l'arrêt d'Agen (4 mars 1669). Extrait de la "Revue de l'Agenais", 1976, 14 p.

A l'occasion d'un différend entre Claude Joly, évêque d'Agen, et les réguliers de son diocèse, Louis XIV règle par l'arrêt d'Agen le problème des réguliers du royaume.

- Catherine de Bar, fondatrice des Bénédictines du Saint-Sacrement. 1614-1698. Fondation de Rouen.- Rouen, Bénédictines du Saint-Sacrement, 1977, 399 p.

Cet ouvrage fait suite à ceux dont la parution a été déjà signalée dans ce bulletin (III-18 et VII-34). A l'occasion du 3e centenaire du monastère de Rouen (la célébration eut lieu le dimanche 13 novembre 1977), c'est un dossier substantiel qui est publié. La 1^o partie présente la fondation de Rouen avec le récit de Mère Monique^{des Anges} de Beauvais (pour la période 1676-1686). La 2e partie apporte les lettres de Mère Mechtilde à ses monastères normands de 1677 à 1697. Les manuscrits qui ont servi pour cette édition sont indiqués pp. 13-15. Des notes parfois importantes, un index des noms propres (mais sans les dates de naissance et de mort), une table analytique et une table des matières font de ce dossier, d'une part, un instrument de travail et, d'autre part, un aliment spirituel.

- Gabriela Maria, r.j.m.- En cette nuit-là, aux pierres plantées... Claudine Thévenet. Traduction de l'espagnol.- Paris, France-Empire, 1973, 615 p.

La fondatrice des religieuses de Jésus-Marie, Claudine Thévenet (1774-1837), vient d'être proclamée vénérable le 6 février 1978. A cette occasion, il peut être utile de rappeler ici la biographie substantielle "écrite avec amour, compétence et fidélité aux sources" par la religieuse de sa congrégation qui a préparé la documentation historique recueillie dans la "Positio".

- Lettres du P. J.-B. Rauzan à Mère Sainte-Bathilde. Rome 1830-1833. Fasc. II. Lettres présentées par Soeur Marie de la Croix. 1977, 21 p. pol.

A l'occasion du 130e anniversaire de la mort du fondateur de Sainte-Clotilde, soeur Marie de la Croix Horszowska présente sept lettres du P. Rauzan envoyées de Rome, où il s'était réfugié après la Révolution de juillet, à Mère Sainte-Bathilde, seconde supérieure générale de Sainte-Clotilde. Les annotations requises enrichissent cette publication.

- Stabat (Bulletin de la congrégation Notre-Dame-du-Calvaire de Gramat), n° 186, hiver 1977.

A l'occasion du 150e anniversaire de l'ordination du fondateur de la congrégation N.-D.-du-Calvaire de Gramat, le P. Pierre Bonhomme, dont la cause de béatification est introduite (cf. Bulletin VII. 36-37), l'archiviste, soeur Marie-Daniel Narat a eu l'occasion de retrouver quelques documents relatifs à sa vie de séminariste et à la préparation de la maison d'éducation qu'il a ouverte à cette époque.

Outre les nouvelles qui témoignent de la vie de la communauté en 1977, ce numéro du bulletin de la congrégation contient encore la publication d'un document inédit relatif à une statue de la Vierge en bois bruni conservée à Notre-Dame de Cahors et invoquée sous le vocable de "Notre-Dame des examens".

Souhaitons que, à l'occasion par exemple de son 200e numéro, ce bulletin toujours si suggestif soit doté d'un index récapitulatif qui en fera un instrument de travail précieux pour la vie de cette congrégation et son rayonnement dans la région.

- Soeur Marie-Aimée de Jésus.- Jésus-Christ est le Fils de Dieu.- Paris, éd. Téqui, 1977.

Cette 5e édition est une reproduction offset de la 4e édition des 3 premiers tomes de l'ouvrage de Dorothee Quoniam, cette moniale du Carmel parisien de l'avenue de Saxe qui a médité l'évangile avec le souci de donner la réponse d'une âme consacrée à la publication de la Vie de Jésus de Renan dont elle avait entendu parler.

- Journal spirituel de Lucie Christine (1870-1908), publié par Aug. Poulain.- Paris, éd. Téqui, 1977.

Reproduction offset du journal spirituel - publié "hors commerce" chez Beauchesne en 1910 - d'une mère de famille, affiliée aux Religieuses de l'Adoration réparatrice.

- Pierre LEROY.- Lettres familières de Pierre Teilhard de Chardin mon ami. Les dernières années 1948-1955.- Paris, Le Centurion, 1976, 268 p.

Le P. Leroy publie près de 80 lettres de son ami le P. Teilhard. Dans cette édition, il a seulement omis ce qui eût été indiscret. Mais "un manuscrit présentant les lettres dans leur intégralité a été déposé à la Maison provinciale des jésuites de Paris; un autre à la fondation Teilhard-de-Chardin à Paris. Ces deux ouvrages, sous pli cacheté, ne pourront être publiés que dans une quinzaine d'années". Au long des sept dernières années de la vie du P. Teilhard, on voit le mûrissement de sa pensée, sa volonté de fidélité à l'Eglise (l'encyclique Humani generis est d'août 1950), son souci de faire prendre en compte la science par l'autorité religieuse. Sa dernière lettre (du 4 avril 1955; il est mort le 10) parle d'un rapport "sur la nécessité d'une formation théologico-mystique spéciale pour les prêtres-de-Labo, prêtres-chercheurs et les prêtres-ouvriers". Un index des noms propres (où les personnages ne sont récapitulés que s'ils sont appelés par leur nom dans le texte; ainsi au nom de Feltin, l'index ne renvoie pas au passage de la p. 64 où il est question de l'archevêque de Paris du moment) et un index analytique utile terminent cet ouvrage, qui ne pourra pas ne pas retenir l'attention.

Témoignages et études concernant la période contemporaine
=====

- Mgr Alfred-Denis Clavel. 1883-1970. N° spécial de "Questions et réponses", organe de la Centrale catholique des conférences.- Paris, 1977, 68 p.

Cette plaquette rassemble quelques témoignages d'évêques, prêtres, militants laïcs, hommes politiques, etc. qui ont rencontré le chanoine Clavel, ou qui ont même été formés par lui : au sein de l'A.C.J.F. de Savoie, dans des retraites fermées, par l'action de la Centrale catholique des conférences, etc. Après ces témoignages, quelques textes écrits (ou recueillis) de celui qui, non seulement a marqué toute une génération catholique dans une des provinces de France, mais encore a eu le souci très vif d'un apostolat auprès des incroyants.

- Jean FOURNÉE.- Monseigneur Louis Pichard. 1883-1977.- Extrait du n° de septembre 1977 du "Bulletin des anciens de l'institut de Notre-Dame d'Avranches". Avranches, 1977, 12 p.

Un fidèle de Mgr Pichard retrace "les jalons d'une longue vie" (professeur - en 1920 - de latin, puis doyen - en 1942 - de la faculté des lettres et vice-recteur "pro tempore belli" de l'Institut catholique de Paris), évoque la personnalité et la fin de l'existence de ce latiniste qui "avait une foi et une piété d'enfant" telles que "parmi

les témoignages les plus émouvants trouvés dans ses archives ou recueillis lors de son décès, figurent précisément les lettres de ceux et de celles qu'il a guidés ou affermis dans la foi, et non pas dans la connaissance des belles-lettres".

- Mgr Paul SEITZ.- Le temps des chiens muets. - Paris, Flammarion, 1977, 292 p.

Le dernier évêque français au Viêt-Nam, expulsé le 15 août 1975, c'est-à-dire cinq mois après l'arrivée dans le Sud des troupes du Nord, a passé 38 ans de vie missionnaire dans cette région du Sud-Est asiatique. Certes, les circonstances avaient amené Mgr Seitz (le Père Kim) à "brûler les rares documents" restant à l'évêché. Mais, "en les livrant aux flammes, note-t-il, je me console en songeant qu'à l'heure où le maître de l'histoire mettra le point final au dernier chapitre, rien ne manquera pour faire la lumière". En attendant cette heure, Mgr Seitz relate jour après jour les événements qu'il a vécus, depuis le 7 mars 1975 jusqu'à son retour rue du Bac et sa messe le 16 août à l'autel au pied duquel reposent les restes du premier vicaire apostolique, François Pallu : "En 1662, il fut le premier évêque nommé au Nord-Viêt-Nam, mais il ne put jamais y mettre les pieds. Trois siècles ont passé : c'est l'heure de la rencontre avec le dernier-né d'une longue série d'évêques qui plantèrent cette vivante Eglise du Viêt-Nam, celui-là un proscrit avec ses compagnons : au terme de la mission accomplie". C'est pour "faire la lumière" sur les cinq derniers mois de cette mission que Mgr Seitz a pris la plume, décidé qu'il est à rompre le silence - de la peur ou de la complicité - "des chiens muets, incapables d'aboyer (Is. LVI.10)". Cet ultime témoignage porte la dédicace suivante : "A tous les Vietnamiens mes frères : ceux qui souffrent, ceux qui font souffrir, où qu'ils se trouvent."

- Georges CADEL.- En pèlerinage aux Etats-Unis et au Canada à l'occasion du 41e congrès eucharistique international et du 2e centenaire de l'indépendance des Etats-Unis. - Extrait de "La Gazette de la Manche", déc. 1976, reproduit en un fascicule de 24 p.

"En France [...] rien n'avait été organisé officiellement. Un black-out presque total avait été fait sur ce congrès. Deux groupes seulement, le nôtre de 43 personnes et un autre de 39, représentaient notre pays à Philadelphie, plus quelques isolés. Heureusement, Mgr Etchegaray arriva-t-il in extremis, ainsi que deux évêques en retraite...". Peut-être cette fervente plaquette de l'archiviste diocésain de Coutances sera-t-elle pour l'historien de demain l'équivalent du volume de plus de 300 pages intitulé Le beau voyage des Cardinaux français aux Etats-Unis et au Canada et publié par le futur cardinal Grente à la suite du 1er congrès eucharistique international tenu aux U.S.A. il y a 50 ans.

- Jean-Pierre RIBAUT.- "Au service du monde du travail : De l'école des Missionnaires du travail à l'école des Missionnaires d'action catholique et d'action sociale, les mémoires de fin d'année des étudiants (1932-1973)". Extrait de Mélanges de science religieuse, juin 1977, p. 109-127.

Voilà, conservé pour l'histoire, le souvenir de cette école, aujourd'hui disparue, mais qui eut une certaine originalité et servit le renouvellement apostolique du clergé de France pendant une quarantaine d'années. La liste des mémoires de fin d'années des étudiants, récapitulés sur plus de 10 pages, témoigne des préoccupations de ces générations de prêtres voués généralement à la pastorale du monde ouvrier.

- Julien POTEI.- Les prêtres séculiers en France. Evolution de 1965 à 1975.- Paris, Le Centurion, 1977, 144 p.

et Demain d'autres prêtres ? Leur place et leurs rôles.- Paris, Le Centurion, 1977, 125 p.

Julien Potei, qui avait participé en 1965 à l'étude démographique et sociologique sur les prêtres séculiers et les religieux prêtres au service des diocèses, présente - pour le seul clergé séculier - le bilan d'une comparaison à 10 ans d'intervalle. Les nouvelles délimitations territoriales ont été adoptées et les reconversions nécessaires ont été faites afin de permettre une étude rigoureuse. En 10 ans, la France compte 5.000 prêtres séculiers en moins. La moyenne des décès est assez stable; et les ordinations, en baisse, ne représentent que 48 % des décès. Phénomène nouveau par sa rapide progression : les départs; l'A. a réussi, mais non pour ce qui concerne les religieux, à percer le "voile de secret confidentiel [qui] cache encore en France la situation des prêtres partis", et il pense pouvoir dire : "affirmer que le total des prêtres séculiers et religieux, français et étrangers, qui ont quitté le clergé varie entre 4.500 et 5.000 en France n'est pas exagéré". Outre les statistiques relatives à cette question, il en est d'autres que contient cet ouvrage : la transhumance du clergé et l'évolution de l'origine sociale des prêtres séculiers; le vieillissement; les changements dans les fonctions officielles, la répartition selon l'âge et la mobilité dans le poste. Graphiques, cartes et tableaux permettent d'aboutir à une géographie religieuse du clergé séculier du pays et de dégager par zones des constantes au point de vue démographique.

Le second ouvrage aborde les changements en cours dans d'autres domaines que la démographie : la volonté qui se fait jour dans le clergé séculier de se renouveler intellectuellement et spirituellement, la transformation du statut social du prêtre séculier... et "le célibat mis en cause".

- Dr J. BOTS, s.j.- "Dix années de formation sacerdotale aux Pays-Bas. Histoire d'un échec" : article paru dans le journal hollandais N.R.C., n° du 6.8.1977, et traduit en français in Sources (Fribourg-Suisse), janv.-fév. 1978.

"En 1976, le rendement des cinq institutions catholiques de formation au sacerdoce pour nos 7 diocèses a atteint le zéro absolu. [...]. Les quatre ordinations de prêtres séculiers qui ont eu lieu dans le diocèse de Ruremonde en 1976 concernent des candidats qui ont reçu ailleurs soit la totalité, soit la partie dernière et décisive de leur formation." Cette étude, qui repose sur les statistiques des 10 dernières années (1967-1977), suggère 3 causes principales de l'éloignement du sacerdoce : "le manque de cadre où la formation spirituelle pourrait prendre place" ; " le climat d'éloignement de l'Eglise dans les institutions théologiques" ("ces écoles semblent plutôt être des foyers de critique et d'éloignement de l'Eglise") ; une 3e cause, plus spécifique, est la présence d'anciens prêtres mariés, comme professeurs (25 = ± 15 % des enseignants)". D'autre part, "à Rolduc (Limbourg hollandais) a débuté en 1974 une nouvelle institution destinée uniquement aux étudiants qui veulent devenir prêtres. Plus de 40 étudiants, qui ont opté pour le sacerdoce célibataire, y poursuivent leurs études. Ils proviennent d'à peu près tous les diocèses. [...]. A la fin de 1977, il étaient 60."

Divers

=====

- Louis GARDET.- Les hommes de l'Islam.- Paris, Hachette, 1977, 448 p.

A dire vrai, ce n'est sans doute pas au titre de l'islamologie que cet ouvrage mérite de retenir l'attention de ce bulletin, même si les exigences d'une ouverture à l'Islam s'imposent à tous.

Ce qu'il importe de noter ici, c'est la méthode de lecture qui est celle de l'A.; ce n'est plus celle de Renan, c'est celle de Massignon: "La volonté de connaître, de l'intérieur et en toute sympathie intellectuelle, les valeurs authentiques véhiculées par le monde musulman d'hier et d'aujourd'hui". D'où la volonté d'être attentif à la dialectique unité/diversité, ou de mesurer soigneusement ce que représente un mouvement de réforme, le souci de distinguer de l'idéologie la foi proprement religieuse et d'analyser les conditionnements socio-culturels en les contredistinguant de ce qui est spécifiquement musulman, comme sans confondre les défaillances des "hommes de religion" avec les outrances dues à la "fausseté" de la doctrine. Ainsi, l'A. en arrive à noter ceci: "Sur le fond de la mentalité musulmane que ne cesse de nourrir une commune attitude à l'égard de Dieu, des hommes et du monde, se dessinent des mentalités musulmanes, des types d'hommes musulmans." Et la lecture de l'histoire permet à l'A. de discerner dans le renouveau actuel "la ligne d'horizon des hommes de l'Islam": "les valeurs de science, d'intégrité, de justice qu'impère le Coran au nom du Très-Haut, continuent [...] à être revendiqués asymptotiquement comme l'idéal concret à atteindre."

Cette exigence méthodologique répond certes à l'attente des lettrés, voire d'universitaires, musulmans; mais, fondamentalement, elle permet d'atteindre ce réel concret qu'est le fait religieux vécu, à la fois dans son inspiration profonde et en même temps dans son conditionnement socio-culturel. Il serait souhaitable que la lecture des archives utilisées pour l'histoire de l'Eglise bénéficiât aussi de la même exigence méthodologique.

- Marian ZAJACKI, o.s.p.- Theology of a Marian shrine, Our Lady of Częstochowa. "Marian Library Studies", vol. 8.- University of Dayton, 1976, 315 p.

Il y a encore fort peu d'études sur la théologie des sanctuaires mariaux. Il faut donc signaler cette thèse importante, que vient d'accueillir l'excellente collection des Marian Library Studies (sur les vol. 6 et 7, cf. bulletin VII. 37-38). Après avoir présenté l'origine du sanctuaire et l'icône miraculeuse de N.D. de Częstochowa, puis le message théologique de cette icône et son rôle dans l'histoire de la Pologne, ainsi que les pèlerinages, l'A. essaye d'élaborer une théologie du sanctuaire marial. Il ne méconnaît pas les critiques formulées contre le centre de pèlerinages qu'est Częstochowa. Mais, ayant situé la place centrale du Christ dans le culte chrétien, il traite du sanctuaire comme lieu saint, comme signe de l'Eglise pérégrinante, comme signe de la sainteté de l'Eglise, et il montre comment, dans le sanctuaire marial, la célébration du mystère de Marie fait entrer les pèlerins dans la célébration du mystère de l'union du Christ et de l'Eglise. Cet ouvrage sera un stimulant pour tous ceux qui sont concernés par la conservation et la constitution des archives d'un sanctuaire.

A signaler encore, pour une bibliographie des ouvrages (parus de 1968 à 1972) concernant les ex-voto: la page *249 de l'ouvrage de Giuseppe M. BESUTTI, o.s.m. Bibliografia mariana 1967-1972. (Roma, ed. Marianum, 1974, *XVI + *360 p.).

DE BELGIQUE

une note du chanoine Dumoulin
 archiviste du chapitre cathédral de Tournai

Empêché de participer au congrès de Bordeaux, le chanoine Dumoulin a tenu du moins à signaler les deux points suivants :

" 1°) Le doyen et le chapitre de Tournai ont marqué leur accord, sur ma proposition de faire reproduire, pour des raisons de sécurité, les 14 grands cartulaires et principaux registres (obituares, polyp-tyques) du chapitre. Les microfilms de sécurité, réalisés par les Archives Générales du Royaume, seront conservés à Bruxelles et à Louvain. Déjà l'an dernier, les 250 registres des Actes capitulaires de 1566 à 1797 ont été microfilmés par les services de la Bibliothèque de l'Université catholique de Louvain.

2°) A l'occasion du 14° centenaire de la naissance de Saint Benoît, une grande exposition est organisée en 1980 dans l'ancienne abbaye de Saint Pierre à Gand. Elle aura pour thème "Saint Benoît dans les Pays-Bas". Elle est prise en charge par la ville de Gand, mais est organisée par quatre bénédictins des abbayes de Termonde, Maredsous, Steenbrugge et Saint-André (Bruges) dont le Révérend Père Dom Nicolas Huyghebaert, professeur à Louvain. L'exposition, très didactique, veut montrer

- 1°- S. Benoît dans l'iconographie des Pays-Bas,
- 2°- l'expansion historique de l'ordre de S. Benoît (cisterciens compris) dans les Pays-Bas,
- 3°- la vie spirituelle, économique et intellectuelle des bénédictins dans les Pays-Bas,
- 4°- les Bénédictins à l'époque contemporaine.

Voilà les deux informations que je comptais transmettre à Bordeaux. "

=====

vient de paraître

Sources franco-polonaises d'histoire religieuse, T.II : Congrégations féminines et Relations franco-polonaises. - Colloque organisé du 8 au 22 avril 1977 à Varsovie, Lublin, Cracovie, par Jerzy KŁOCZOWSKI et Charles MOLETTE, à l'occasion d'une rencontre, à l'Université catholique de Lublin, du Bureau historique des congrégations féminines polonaises et du Groupe de recherches historiques et archivistiques des congrégations féminines françaises, avec le concours du Secrétariat d'Etat français aux Universités. - Paris, 1978, 212 p.

Les actes de ce colloque mettent en évidence l'interdépendance des sources dans le domaine de l'histoire religieuse ainsi que les liens qu'ont tissés un certain nombre d'échanges franco-polonais.

L'histoire des relations entre congrégations féminines françaises et polonaises a varié dans ses formes. Au XVIIe s., ces relations s'inscrivent plutôt dans le cadre des échanges entre les deux pays. Avec la Révolution et le XIXe s., les relations sont marquées certes par les émigrations française en Pologne et polonaises en France; mais elles les débordent beaucoup et des traces en subsistent, encore ferventes, aujourd'hui. Au XXe s. se font jour des échanges culturels marqués par le souci de l'intelligence de la foi (Laski, Jacques Maritain, les Instituts catholiques de France et l'Université catholique de Lublin).

Ce colloque, qui réunissait des historiens et des archivistes, a été aussi l'occasion d'aborder quelques problèmes méthodologiques : recherches polonaises d'histoire contemporaine (pour reconstituer des archives disparues pendant la 2e guerre mondiale et les exploiter); et, à la mémoire de Duchesne, docteur honoris causa de l'Université de Cracovie, la question des premières archives de l'Eglise romaine d'après le "Liber pontificalis".

(suite p. 40)

S O M M A I R E

	Pages
- <u>Editorial</u> par Charles MOLETTE	1
- <u>L'assemblée générale</u>	3
- <u>Quelques nouvelles</u>	3
- <u>Archives diocésaines et paroissiales</u>	
= Arras : <u>Les papiers des prêtres</u> , par Léon BERTHE	4
= Sens : <u>Un appel de l'abbé NOIROT</u>	5
= Aix et Marseille : <u>Les sources de l'histoire religieuse des Bouches-du-Rhône</u> , par Françoise HILDESHEIMER	6
- <u>Archives religieuses et missionnaires</u>	
= <u>Fonds de congrégations religieuses représentées dans les archives de l'Enfance missionnaire</u> , par Jean MAUZAÏZE	11
= <u>Archives et publications de l'oeuvre de la Propagation de la foi</u> , par Jean-Claude BAUMONT	15
- <u>Interdépendance des sources archivistiques</u>	
= <u>Les archives de Radio-Vatican</u> , par Pierre MOREAU	22
= <u>Sources documentaires concernant l'histoire de la Pologne en France, conservées dans les archives de la paroisse polonaise à Paris</u> , par Stanisław LITAK	23
- <u>Bibliographie</u>	27
- <u>De Belgique</u> , une note du chanoine DUMOULIN	39
- <u>2e colloque franco-polonais</u>	39

=====
 vient de paraître (suite)

Ces divers échanges franco-polonais, que révèle une auscultation des sources franco-polonaises d'histoire religieuse, sont souvent encore enfouis dans le silence de l'histoire. Or, ils manifestent la dimension et le caractère d'un fait ecclésial qui a jusqu'ici assez peu retenu l'attention; ils témoignent aussi - et du même mouvement - de la réalité vivante et multiforme d'un fait de civilisation spécifique. A propos des premières recherches en cours à ce sujet, Jerzy Kłoczowski pouvait affirmer : "A vrai dire, nous touchons ainsi à des couches bien profondes, vraiment humaines des relations entre Français et Polonais."

(en vente au Secrétariat de l'Association : 80 FR.)

=====
 Questions posées voir p. 14.

SOURCES ARCHIVISTIQUES

ET HISTOIRE RELIGIEUSE

par Charles Molette
Président de l'Association des archivistes
de l'Eglise de France

Depuis l'instant où elle est ouverte au courrier du matin jusqu'au moment où le chercheur en prend connaissance, la lettre suit un itinéraire que nous allons parcourir ensemble.

Vous représentez d'ailleurs trois étapes de cet itinéraire, puisqu'il y a parmi vous des responsables qui sont à la source des archives ecclésiastiques ou religieuses, des archivistes et des chercheurs en histoire religieuse.

J'évoquerai donc successivement :

- la source des archives ecclésiastiques et religieuses,
- les archivistes,
- les chercheurs et l'histoire religieuse.

I.- LA SOURCE DES ARCHIVES.

Qu'entend-on par archives ? Les archives sont l'ensemble des documents, quels que soient leur date, leur forme et leur support matériel, produits ou reçus par toute personne physique ou morale, et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité.

Les archives jaillissent de la vie ou de l'activité d'une personne physique ou morale. Elles peuvent donc être les archives d'un homme ou d'une institution.

Et ce sont les traces d'une action projetée, délibérée, entreprise, poursuivie, menée à son terme.

Les archives de l'Eglise de France, c'est tout ce qui émane de l'activité de l'Eglise de France et qui de par cette activité se trouve conservé en France.

Il ne s'agit donc pas des archives conservées à Rome où il doit s'en trouver concernant la France, à l'Archivio segreto vaticano, à la Secrétairerie d'Etat, dans les différentes congrégations, dans les maisons généralices des grands ordres internationaux, etc...

Où sont les archives de l'Eglise de France ?

La plupart des anciens fonds (ou du moins ce qui en reste) sont dans les archives publiques (Archives nationales, Archives départementales, Archives communales).

Une partie, plus récente (et qui couvre une période qui va jusqu'à la date d'aujourd'hui), se trouve dans les services centraux de l'Eglise de France (le secrétariat de l'épiscopat et tous ses organismes annexes; les différents Comités et Unions de religieux et de religieuses; les secrétariats nationaux des différentes associations de laïcs catholiques, mouvements ou groupements apostoliques, éducatifs, sociaux, caritatifs, etc.); dans les évêchés et les différents services diocésains; dans les paroisses, institutions, mouvements, groupements, organisations de toute nature; dans les maisons centrales et locales des congrégations religieuses d'hommes ou de femmes, dans les abbayes et monastères; et aussi chez les personnes individuelles - les laïcs comme les clercs, etc.

Chacun sait, par exemple, l'importance de certains fonds de l'Anjou pour ce qui concerne l'histoire du catholicisme social et du syndicalisme agricole d'inspiration catholique, aussi bien que l'histoire religieuse de l'Ouest : que l'on songe, entre autres, aux archives du "Souvenir vendéen" à Cholet ou aux archives de René Bazin, aux archives La Bouillerie, Villebois-Mareuil ou La Guillonnière, aux archives Falloux ou aux archives de Nicolle, professeur de l'Université catholique de l'Ouest et président des Syndicats d'Anjou, etc... Et que dire des archives de la "Catho" d'Angers ?

Pour ce qui concerne les archives anciennes, les détenteurs n'ont pas tous les droits. Si une personne physique est propriétaire de ses propres dossiers personnels, le responsable d'une institution, d'un service, d'une communauté n'est que détenteur des dossiers de la personne morale dont il assume la responsabilité. Il ne saurait s'en considérer propriétaire avec un *ius utendi* et *abutendi* et *vendendi* et *dandi* et *comburendi* ... Non !

Les détenteurs des archives d'une personne morale en sont responsables pour l'avenir. Un curé n'a pas le droit de vendre des registres paroissiaux. La supérieure d'un hôpital communal, au moment où sa communauté quitte l'établissement, n'a pas le droit d'emporter avec elle les lettres patentes de la fondation de l'hôpital qui, créé vingt ans avant que sa communauté n'y arrive, va continuer à exister après le départ de sa communauté. Un directeur des œuvres n'a pas le droit de brûler les dossiers accumulés par ses prédécesseurs ou les liasses confiées par les responsables laïcs de génération en génération. Un évêque n'a pas le droit de mettre au pilon les archives de l'officialité, même pour redorer la mémoire de son diocèse. L'héritier d'une propriété n'a pas le droit, même s'il vend la maison familiale, d'y laisser des lettres de Pie IX comme engrais pour ses champs ... On pourrait malheureusement prolonger des énumérations de ce genre. Et c'est pourquoi il est nécessaire d'arriver à faire classer les archives comme les monuments ou les statues, afin de sauvegarder tout ce qui est patrimoine historique inaliénable.

Pour ce qui concerne les archives annuellement et journalièrement produites, il importe - pour l'avenir - de songer à tout ce qui témoigne de l'existence et de la vitalité d'aujourd'hui. Ce n'est pas parce qu'un évêque fait un dépôt aux archives départementales qu'il va supprimer le poste d'archiviste diocésain. Il est, en effet, in-

dispensable d'engranger aujourd'hui les documents, journallement produits, qui seuls permettront de répondre demain à la question : Eglise de France, que dis-tu de toi-même au lendemain de Vatican II ? Que dis-tu de toi-même à l'Eglise ? Que dis-tu de toi-même au monde ?

Est-ce que, dans cinquante ans, on en sera réduit à résumer l'histoire de l'Eglise de France en 1978 par les prierés de Mgr Lefebvre d'un côté et d'autre part par certaines caricatures catéchistiques sur (ou contre) la présence réelle - pour ne prendre qu'un exemple proche ?

Est-ce que les petits bancs de prières, disposés dans certains oratoires, ne témoignent pas d'un renouveau de l'adoration devant le tabernacle ? Les factures, comme les photographies (avec lieu et date), sont des documents à garder aussi bien que les délibérations qui ont accompagné l'introduction de ces petits bancs de prières, les réactions qu'ils ont provoquées ou des témoignages sur l'usage qui en est fait.

La rénovation liturgique - participation des fidèles, place de l'autel, etc... ne devrait-elle pas aussi laisser des traces (avec indications de dates et de lieux, avec photographies des lieux, avant et après, etc...) qui permettront de retracer l'évolution que nous vivons sans presque nous en rendre compte ?

On pourrait multiplier les exemples susceptibles de témoigner de l'importance pour l'histoire de documents d'un caractère de prime abord tellement banal que ceux qui sont à la source des archives peuvent risquer de n'y pas prêter attention. Où sont les archives de l'Eglise de France ? C'est du jaillissement de la vie de l'Eglise en France qu'elles surgissent. C'est là qu'il faut savoir les saisir.

Mais il y a aussi une distinction qu'il est nécessaire, pour ceux qui sont à la source des archives, de garder présente à l'esprit, dès lors qu'il est question des archives de la personne morale (institution, organisme, communauté, etc.) dont ils sont responsables. Il s'agit de la distinction qu'il y a lieu de faire entre, d'une part, les textes "protocolés" qui engagent - par-delà le signataire - la personne morale qu'il représente, et, d'autre part, les textes - lettres ou notes diverses - personnels. C'est évident lorsque le for interne de la conscience est en jeu. Mais ce n'est pas le seul domaine. Et tout secrétariat est amené à faire la distinction entre les documents officiels et les documents non officiels, même si - pour certains d'entre eux - la frontière peut arriver à être quelque peu imprécise. Cette distinction est d'ailleurs importante, non seulement parce qu'elle atteint le caractère que présentent ces deux sortes de documents, mais encore pour les conséquences qu'elle peut avoir en ce qui concerne la communication. Il est certain, par exemple, qu'une décision, restée en son temps confidentielle, de l'Assemblée des cardinaux et archevêques sera plus rapidement communiquée que les discussions relatives à son élaboration, et plus facilement communicable aussi que la lettre de l'un de ces évêques qui, retenu par les exigences de sa charge, aura prié - par lettre non protocolée - l'un de ses amis de s'enquérir du bulletin de santé de sa mère malade... C'est bien évident.

Toutefois cette distinction entre les actes officiels et les actes non officiels ne saurait amener à refuser toute importance historique aux secondes. On se rappelle, par exemple, que, récemment (Le Monde du 27 octobre 1976), André Mandouze écrivait : "Même sous la forme tronquée rapportée par Mgr Guerry et sans cesse repro-

duite par les écrivains chrétiens ou juifs, la fameuse déclaration contre l'antisémitisme de la faculté de théologie de Lyon, en juin 1941, n'a, tout au moins sous la forme qu'on lui prêtait, jamais existé !" Sous cette forme un peu abrupte, la contestation d'André Mandouze est pour le moins ambiguë. Car il ne s'agit pas d'un faux qu'aurait cité Mgr Guerry, comme le donnerait à penser ce texte à l'accent vengeur. Voici ce qui s'est passé : la déclaration du 17 juin 1941 a été très réellement rédigée et signée par un certain nombre de professeurs de la faculté de théologie de Lyon afin de dénoncer les injustices de la loi du 2 juin précédent, relative au statut des juifs; de plus, cette déclaration a été soumise aux autres professeurs de cette faculté; et aucun d'eux ne s'est opposé à ce texte. Ce qui est donc vrai, c'est que cette déclaration n'est pas un acte officiel de la personne morale qu'est la faculté de théologie de Lyon, mais qu'elle est l'acte collectif des professeurs qui l'ont rédigée et signée, et que cet acte collectif n'a pas provoqué de conflit au sein de la faculté de théologie de Lyon.

Au sujet de cette déclaration, qu'il soit ici permis d'ajouter, entre parenthèses, deux remarques et trois précisions :

- 1^e remarque : En toute hypothèse, cette déclaration n'aurait pas pu être un acte officiel de la personne morale qu'est la faculté de théologie de Lyon; et cela pour deux raisons : d'une part, parce qu'il n'y a jamais aucun acte de ce genre qui soit revêtu de ce caractère; et, d'autre part, parce que conférer un tel caractère à un acte de ce genre eût été, non seulement un geste hors de toutes les normes administratives, mais encore - étant donné le contexte de l'heure - une provocation suicidaire.

- 2^e remarque : S'il est parfois difficile aujourd'hui de retrouver un exemplaire original de cette déclaration, c'est parce que les difficultés de l'heure imposaient la clandestinité à toutes les manifestations de ce genre, et donc qu'elles en empêchaient un quelconque archivage.

- 1^e précision : Au point de vue historique, l'importance de cette déclaration ne saurait cependant être sous-estimée, non seulement par sa teneur et par son retentissement, mais encore par ses suites. C'est, en effet, cette déclaration qui est directement à l'origine du petit livre Israël et la foi chrétienne qu'ont, peu après, publié en Suisse trois des signataires de la déclaration, à savoir le P. Henri de Lubac, l'abbé Joseph Chainé et l'abbé Louis Richard; à ces trois professeurs de la faculté de théologie s'est joint, pour la composition de l'ouvrage, un exégète de Fourvière, le P. Joseph Bonsirven. Ce volume de 171 pages, qui bien évidemment ne pouvait pas être publié en France, est paru en 1942 aux éditions de la Librairie de l'Université à Fribourg (Suisse); et il a immédiatement circulé clandestinement en France.

- 2^e précision : C'est l'abbé Joseph Chainé, professeur d'Ecriture sainte à la faculté de théologie de Lyon, qui a pris l'initiative et de la déclaration et du petit livre.

- 3^e précision : Tout cela a été fait avec l'assentiment, pour ne pas dire l'encouragement, du cardinal Gerlier, archevêque de Lyon.

"Et haec sunt", comme on dit en Anjou. Fermons maintenant cette parenthèse relative à la rédaction et à l'importance de cette déclaration du 17 juin 1941.

Et retenons, pour ce qui concerne la responsabilité de ceux qui sont à la source des archives que, s'il leur incombe d'avoir à distinguer entre actes officiels et actes non officiels, c'est par suite de la différence de nature des documents, non pas par suite de leur différence d'importance.

En toute hypothèse, il importe de souligner la nécessité, pour toute administration, même ecclésiastique ou religieuse, d'avoir un secrétariat bien tenu, sans oublier la nécessité d'engranger des traces des actes même non officiels.

Sans doute, à l'heure présente, peut-on souvent enregistrer une réelle amélioration jusque dans l'organisation de secrétariats même modestes. Mais, dans le même temps, certaines conditions d'existence et de travail ne rendent-elles pas plus fragile le support matériel de certaines informations ? Que l'on songe, par exemple, aux innombrables coups de téléphone qui ne laisseront quelque trace pour le secrétariat et pour l'histoire que si une petite fiche datée (avec mention de l'heure) en conserve une mémoire précise.

Que l'on songe encore aux anciens journaux ou diaires des communautés qui souvent aujourd'hui ne sont pas remplacés, ou bien aux annonces paroissiales pour lesquelles le livre d'annonces est souvent remplacé par des feuilles polycopiées. Il y a, pour des raisons différentes dans chacun de ces cas, toute une somme de documentation pour l'histoire qu'il ne faut pas cependant laisser se perdre; car c'est la vie journalière qui risque d'être perdue si l'on n'y prend garde.

Et que dire des papiers des défunts, traités parfois avec un manque de respect qui atteint - il faut le dire - la mémoire de ceux qui nous ont précédés. Là encore ayons le respect des personnes, même des défunts !

N'oublions pas non plus la nécessité d'engranger quelques traces des actes non officiels. Les groupes informels, les groupes charismatiques et tant d'autres, pullulent actuellement. Quel souci ceux qui sont à la source des archives ont-ils de cette vitalité de l'Eglise post-conciliaire qui s'exprime d'une manière marginale ? Et cependant ne témoignent-ils pas à leur façon de la vitalité du peuple chrétien ?

Permettez-moi à ce sujet d'évoquer deux faits.

Le premier se passe dans la salle des archives d'une communauté religieuse canadienne. J'aperçois dans un coin un petit oratoire : une statue de la Vierge entourée de fleurs et de bougies; devant, un tapis avec quelques sièges. Je m'enquiers de ce dont il s'agit : "Chaque jour depuis cinq ou six mois, m'est-il répondu, des religieuses de la communauté, d'une quinzaine à une trentaine, se réunissent ici le soir pour dire un chapelet pour les prêtres. C'est la suite du départ du frère d'une des religieuses qui a quitté l'état sacerdotal pour aller se marier. Depuis ce moment, plusieurs religieuses ont pensé qu'elles avaient à prier tout spécialement pour les prêtres". Ma réaction a été immédiate : "Quelles traces gardez-vous de cette initiative ?" - "Jusqu'ici aucune, me fut-il répondu; car ce n'est pas un acte de la communauté, c'est une démarche privée d'un certain nombre de soeurs". - "Mais n'est-ce pas intéressant pour la vitalité spirituelle de votre communauté aujourd'hui ? Et ne sera-ce pas intéressant demain pour l'histoire ?" - "Ah ! oui, vous avez raison. Mais nous n'y avons pas songé."

L'autre fait se passe chez les Clarisses du Puy, chez qui j'étais allé il y a quelques années. Je leur avais dit quelques mots au chapitre sur la nécessité pour elles d'engranger aujourd'hui des archives pour l'histoire de demain. "Outre votre vie religieuse et son évolution dans la période post-conciliaire que nous vivons, avez-vous songé, leur avais-je dit en substance, que votre monas-

tère est un espace de prière dans la ville ? Ce service que vous rendez en accueillant des groupes ou des individuels, quelles traces en gardez-vous ?" Revenant il y a quelques mois dans ce monastère, j'ai recueilli ce témoignage : "L'autre jour, l'aumônier du lycée est venu nous remercier de l'accueil que nous avons réservé à ses lycéens et à ses lycéennes. Nous lui avons alors demandé s'il avait perçu l'évolution des jeunes dont il a la charge. Il y a trois ans, lui avons-nous dit, il n'y en avait qu'un sur 14 qui était venu prier avec nous; cette fois il y en a eu 13 sur 14 qui ont suivi nos offices. Il y a 3 ans, ils nous avaient demandé si nous ne nous ennuyions pas trop derrière ces grilles, cette année, ces garçons et ces filles nous ont interrogées sur la prière. C'est grâce aux petits dossiers que nous avons commencé de constituer sur chaque groupe qui passe, que nous avons pu lui parler ainsi : les traces que nous avons gardées de chaque passage de ces lycéens et lycéennes nous permettent de suivre leur évolution spirituelle. Les archives sont même intéressantes pour aujourd'hui !".

On commence à parler du renouveau d'intérêt que suscitent les archives anciennes et contemporaines. De ci de là on parle même, à propos de tel ou tel responsable ecclésiastique ou religieux, d'une "conversion aux archives". C'est une bonne chose. Il faut que le mouvement se développe. Et il faut qu'il se développe bien. Ce qui m'amène à parler du travail indispensable des archivistes.

II. LES ARCHIVISTES.

La tâche des archivistes est à la fois très importante et souvent très méconnue.

Ils ont à engranger les documents d'hier et d'aujourd'hui. Ils ont à les classer et les inventorier. Ils ont à les mettre à la disposition des chercheurs d'aujourd'hui et à les préparer pour les chercheurs de demain.

Engranger les archives, c'est le premier travail des archivistes. C'est une responsabilité inhérente à leur charge. Cette responsabilité concerne aussi bien les archives anciennes que les archives annuellement produites.

Pour ce qui concerne les archives anciennes, tout d'abord, il importe de sauver tout ce qui peut encore être sauvé : tout ce qui a traversé les ans et qui dort, recouvert de poussière, sous des toits, dans des vieilles malles, dans de vieux placards, etc... Que ce soit dans des greniers de congrégations qui fusionnent, faute de recrutement, ou bien que ce soit dans des sacristies humides et qui ne reçoivent que de loin en loin la visite de l'un ou l'autre des membres de l'équipe "responsable", quel que soit le cas, nous savons d'expérience qu'à l'heure actuelle, du fait des fermetures de maisons, aussi bien que des diminutions d'effectifs, du fait du changement d'organisation interne ou du fait des circonstances extérieures, bien des archives de source ecclésiastique ou religieuse sont en péril, et en péril grave. Que la situation ne soit pas propre à la France ne saurait être une consolation. C'est un évêque croate qui me racontait récemment que, faisant une tournée dans une portion de son diocèse proche de la frontière hongroise, il avait eu à s'inquiéter des archives demeurées dans un presbytère sans prêtre. Le presbytère était une des rares maisons

du village qui fût dotée de W.C.; ces lieux étaient en train de servir à un usage public, pour lequel les archives du presbytère fournissaient le papier nécessaire. Naturellement l'évêque a fait rapatrier dans les archives diocésaines tout ce qui restait.

Partout où un travail de sauvetage a été entrepris, il s'est avéré utile. Ici, c'est l'archiviste d'une petite congrégation qui arrive à rétablir un dossier plus ou moins important sur chaque religieuse (y compris la mention de sa place au cimetière) depuis les origines au début du XIX^e s.; qui arrive à remplir un ou plusieurs cartons de documents, d'inégale valeur assurément, mais intéressants à un titre ou à un autre pour chacune des maisons et chacun des postes occupés par la congrégation depuis les origines; qui arrive aussi avec des éléments épars, patiemment réunis, à reconstituer quatre collections complètes des différents bulletins de la congrégation - qu'elle fait bien évidemment relier de sorte que les éléments n'en soient pas disjoints, etc...

Là, c'est un archiviste diocésain qui, ayant fait aux Archives départementales un dépôt de tous les registres paroissiaux jusqu'à 1870, a pu, en deux ans, engranger sur les rayons devenus disponibles, plus de deux cents fonds enfouis dans la poussière de l'oubli et exposés aux aléas des ventes d'immeubles, des transferts de locaux ou des suites de décès : deux cents fonds d'évêques venus mourir dans le diocèse ou dont les archives y étaient arrivées, de vicaires généraux, de directeurs des oeuvres, d'aumôniers divers, de petites communautés diocésaines éteintes, de laïcs d'action catholique, syndicalistes ou même hommes politiques chrétiens, etc... deux cents fonds aux contenus très divers, mais très riches finalement pour permettre de percevoir la vitalité de l'Eglise catholique dans ce diocèse depuis un peu plus d'un siècle.

Outre cette responsabilité à l'égard des archives anciennes qu'il est indispensable de sauvegarder, l'archiviste a aussi une responsabilité impérieuse à l'égard des documents annuellement et journalièrement produits.

Il lui incombe déjà d'assurer, de provoquer des versements réguliers de la part de tous les services dépendant de l'autorité auprès de laquelle il est établi. Dans le cas où un usage immémorial, appuyé sur des raisons sérieuses, aurait abouti à maintenir sur place les archives d'un service particulier, une officialité diocésaine par exemple, ou bien l'économat d'une congrégation ou la cellérierie d'un monastère, il serait du moins nécessaire qu'un inventaire général, puis chaque année un inventaire annuel, fussent établis en double exemplaire - un exemplaire dans le service concerné assurément, mais aussi et d'une manière non moins rigoureuse un exemplaire au service des archives.

L'archiviste a aussi la charge d'être à l'affût de tout ce qui vit, afin d'en conserver la trace. Et, dans certains cas, chacun doit savoir et accepter ceci : les exigences qui sont, de par sa fonction, celles de l'archiviste peuvent être très différentes des impératifs pastoraux de l'heure. En tout état de cause, l'archiviste doit porter une attention particulière à tous les documents périssables : plus le support matériel est fragile, plus aussi il est nécessaire d'être vigilant; les annonces paroissiales, qui n'en ont fait l'expérience ?, diffusées à 4.000 exemplaires sur des feuilles photocopiées, sont bien plus exposées que lorsqu'elles étaient rédigées en un seul exemplaire dans le "livre des annonces"; ce qui requiert dans le cas présent, et pour ne prendre que cet exemple, que

des collections complètes en soient constituées et reliées chaque année dans chaque paroisse (avec au moins un exemplaire au secrétariat paroissial, un exemplaire dans le bureau du curé, un exemplaire aux Archives diocésaines, etc...)

De même, au jour le jour, l'archiviste doit-il être à l'affût de tout ce qui est en danger, à l'instant précis où le danger devient imminent par suite de décès, de fermetures de maisons, ou de quelque autre cause.

Il doit aussi être à l'affût de tout ce qui est spécifique, - et notamment du spirituel - là au moins, bien évidemment, où il existe. Si je me permets de le souligner, c'est que cet aspect n'a été, semble-t-il, que trop méconnu dans le passé. Dans combien de cas, nous reste-t-il une surabondance de liasses provenant de procès s'étendant sur plusieurs décennies, dès que l'ombre d'un noyer planté chez des dominicains portait atteinte, au-delà du mur, aux fraisiers des carmélites... tandis que nous ne pouvons pas arriver à savoir quoi que ce soit de la vie spirituelle des uns et des autres ...

L'archiviste doit encore être à l'affût de tout ce qui est informel ou marginal. Vous vous rappelez l'exemple que je donnais tout à l'heure de l'oratoire établi dans la salle d'archives d'une communauté canadienne. Il est donc inutile d'insister sur ce point.

Mais ce qu'il est indispensable de souligner lorsqu'on évoque la responsabilité d'un archiviste ecclésiastique ou religieux à l'égard des archives annuellement et journalièrement produits, c'est un aspect assurément très délicat de sa charge, mais c'est une exigence absolument inéluctable. Il s'agit de sa responsabilité à l'égard des petits, des incompris, des opprimés. On ne soulignera sans doute jamais assez l'importance des dossiers scellés remis à l'archiviste et "à n'ouvrir que 30 ans, 50 ans, après la mort de l'intéressé". Bien plus, l'archiviste devra même, le cas échéant, prendre soin de numérotter chacun de ces dossiers et d'en remettre la liste - scellée s'il en est besoin - à un ou plusieurs autres dépôts d'archives. Rassurez-vous : dans deux ou trois siècles, au pied de la gloire du Bernin, chacun se prévaudra de ce prêtre humilié, de ce religieux discret, de cette religieuse maladroite et honteusement exploitée de son vivant, de ce saint laïc marginalisé ... même si l'on oublie de parler de celui qui en aura recueilli et conservé la mémoire ! Cette sainteté, obscurément cachée, aura eu besoin de la perspicacité, de la ténacité et de la conscience des archivistes ecclésiastiques et religieux afin de devenir exemplaire pour l'Eglise et normative dans sa réalisation quotidienne.

En sauvant les documents anciens, en engrangeant les documents contemporains, l'archiviste a pour mission d'être la mémoire vivante de l'unité administrative au service de laquelle il est affecté.

Et dans bien des cas, ultime remarque sur ce point, il ne pourra s'acquitter de sa tâche qu'en tissant, à travers les différents rouages de cette unité administrative, des liens plus ou moins officiels avec des gens qui partageront ses soucis et prolongeront son action en étant des "délégués aux archives" dans les différents secteurs relevant de la même autorité ecclésiastique ou religieuse.

Il ne suffit pas, bien sûr, d'engranger les archives, il faut aussi les classer et les inventorier.

D'où l'intérêt et l'importance de cadres de classement type qui ne soient pas seulement descriptifs de ce qui est possédé ici

ou là, mais qui soient normatifs de ce que devrait contenir (normatifs au moins des grandes séries que devrait contenir) chaque fonds d'archives, et qui facilitent les corrélations.

C'est aussi pourquoi l'Association des archivistes de l'Eglise de France, grâce au travail de commissions spécialisées, a pu mettre au point - élaborer ou réviser - des cadres de classement type pour les archives diocésaines, paroissiales, religieuses, monastiques, archives de sanctuaires, de l'enseignement, archives hospitalières. Pour ces deux dernières catégories, le travail se réfère d'ailleurs aux normes utilisées dans les établissements publics correspondants, sauf à tenir compte - de la manière la plus explicite - du caractère propre des documents considérés lorsqu'il s'agit d'établissements confessionnels.

Par ces cadres-type il ne s'agit absolument pas de substituer un cadre de classement artificiel à un classement jailli des méthodes de travail en usage ici ou là. Ce serait aller contre le grand principe de provenance et de respect des fonds. Mais il s'agit d'attirer l'attention au moins sur les grands secteurs, qui ne sauraient être méconnus ou négligés. A l'intérieur de chaque série, ou sous-série, il faudra bien évidemment respecter la manière de travailler qui fut celle de ceux qui ont constitué les dossiers parvenus aux archives.

Et c'est pourquoi il importe de classer d'abord par grands ensembles, en essayant - à l'intérieur de chacun - de retrouver le principe de classement jailli de la vie et en conservant à chacun des fonds la structure que lui a donnée son propriétaire originel - celui qui l'a constitué - puisque c'est d'après cette structure qu'il a classé ses papiers. De plus, il est aussi nécessaire de conserver l'intégrité de chaque fonds, en s'interdisant absolument tout "écrémage", fût-ce dans le but de réunir ensemble les pièces présumées intéressantes ou celles qui se rapportent au même sujet.

Voilà quelques principes élémentaires dont j'emprunte la formulation même au P. Jean Stern, archiviste des Missionnaires de la Salette (Cf. bulletin de l'Association VII-8), qui poursuit un travail important dans un secteur difficile.

Ces principes soulignent aussi que le classement des archives, c'est autre chose que la présentation d'une collection ou celle d'une exposition; ce n'est pas non plus le rassemblement d'une documentation; ce n'est pas le classement des manuscrits dans une bibliothèque. Dans ce dernier cas, ce qui importe c'est l'oeuvre littéraire, ce n'est pas l'action. Pour l'archiviste, la lettre de dénonciation adressée par un prêtre à son évêque sera gardée selon le fonds d'où elle émane: dans celui du prêtre ou dans celui de l'évêque; si elle est dans les dossiers de l'évêque, c'est que le prêtre la lui a adressée; si au contraire elle est restée dans les dossiers du prêtre, il y a de fortes chances qu'elle n'ait pas été envoyée: cette lettre représente donc la pensée du prêtre, mais n'est pas la trace d'un acte de dénonciation. Pour le bibliothécaire, cette lettre est l'oeuvre littéraire d'un auteur.

Autre exemple, si un archéologue français reçoit une lettre d'un archéologue allemand lui faisant parvenir la lettre d'un archéologue autrichien avec le plan des fouilles que ce dernier est en train de poursuivre en Turquie, l'archiviste laissera tout l'ensemble dans le dossier où l'archéologue français l'a rangé. Mais le conservateur du département des manuscrits d'une bibliothèque

classera la lettre de l'archéologue allemand à son nom d'auteur, la lettre de l'archéologue autrichien à son nom d'auteur, et le plan des fouilles ... dans les plans des fouilles de Turquie.

Les exigences du classement pour l'archiviste visent à permettre aux chercheurs de retrouver la vie qui a donné naissance aux documents. Voilà pourquoi ce qu'on appelle le principe de provenance permet de préciser ce qu'on entend par respect des fonds.

Et c'est aussi pourquoi l'archiviste n'a pas à disloquer les fonds du dépôt qui lui est confié pour les classer en fonction d'un travail particulier ou d'un centre d'intérêt quel qu'il soit. Le service qu'il croirait ainsi rendre au premier consultant, non seulement desservirait ceux qui viendraient ultérieurement pour d'autres recherches, mais encore desservirait même le premier consultant en l'empêchant de retrouver la vie qui a donné naissance aux documents.

Les inventaires ainsi que les fichiers, de plus en plus précis, qui seront l'aboutissement du travail de l'archiviste constitueront les instruments de recherches qu'il mettra à la disposition de ceux qui auront recours à lui et qui viendront consulter les archives dont il assure la gestion. Pour cette question, je renvoie bien volontiers à la communication que le P. Jean Mauzaize, secrétaire général de notre Association, a donnée à notre récent congrès de Bordeaux; chacun pourra en retrouver le texte dans les actes de ce congrès qui vont paraître prochainement.

A l'égard de ceux qui ont recours à lui, l'archiviste n'a pas à faire leur travail. Il les guide dans les inventaires qu'il met entre leurs mains. Puis il leur fournit les documents sur lesquels ils ont besoin de travailler, ou bien - dans le cas de documents particulièrement précieux - il leur fournit des reproductions réalisées pour la consultation. Jamais l'archiviste ne se dessaisit d'un document conservé dans le dépôt dont il a la charge. Il peut seulement dans certains cas envisager de le transférer, pour un temps limité, dans un autre dépôt plus commode d'accès pour celui qui demande à le consulter. Même au service de l'administration auprès de laquelle il est établi, l'archiviste ne fournit pas les pièces originales; il fournit seulement des photocopies.

Dans les cas exceptionnels et particulièrement graves où les besoins de l'administration requerraient la communication de l'original, il aurait soin au préalable d'en effectuer une reproduction.

Ce service de l'administration auprès de laquelle il est établi peut, d'ailleurs, s'exprimer de multiples façons : non seulement en répondant aux demandes des supérieurs ecclésiastiques et religieux pour ce qui concerne le gouvernement de l'unité administrative dont ils ont la charge; mais encore - ce qui peut être une manière de provoquer des versements inattendus - en prenant l'initiative d'intéresser aux traces documentaires provenant de la vie du passé ceux et celles qui aujourd'hui la prolongent et en sont les héritiers (en leur montrant, par exemple, ce qui concerne leur paroisse ou leur communauté; en organisant, ou en les incitant et les aidant à organiser, une exposition à l'occasion d'un anniversaire ou d'un centenaire; voire en demandant quelque service, etc...)

Dans cette perspective, les archives religieuses apparaissent comme une documentation reçue du passé et intégrée à la vie présente de l'Eglise, voire à son service. Plus encore, disions-nous, elles sont sa mémoire; et ce sont elles qui, conservant son expérience

d'hier, lui servent aujourd'hui à alimenter sa réflexion théologique comme à nourrir sa vie spirituelle, à éclairer sa pastorale comme à fonder son aggiornamento; elles lui sont un lieu théologique et une source spirituelle. Tel est le premier service visible que les archivistes ecclésiastiques et religieux rendent lorsqu'ils ouvrent les fonds qu'ils gèrent à l'administration auprès de laquelle leur dépôt est établi.

Toutefois, il ne faut pas se cacher qu'actuellement une difficulté surgit quelquefois lorsqu'on recourt aux sources documentaires reçues du passé pour les mettre au service de la pastorale. Car il peut arriver qu'elles soient **alors considérées** sous le seul angle utilitaire de la pastorale du jour et selon les critères d'une problématique sans doute bien éphémère. Permettez-moi, à ce sujet, d'emprunter quelques réflexions à l'historien de la philosophie médiévale Stefan Swieżawski, dont le rôle lors du concile Vatican II est bien connu des historiens de ce concile. Dans l'article qui lui avait été demandé par le journal Tygodnik Powszechny (n° du 27 mars 1977), il dénonçait récemment une tentation présente de la pensée chrétienne, la tentation qu'il appelait : "la tentation d'asservissement de la vérité, la tentation d'assujettissement à la praxis". Et il écrivait : "Jadis, un des objectifs majeurs [de la pensée chrétienne] fut de renforcer et de défendre l'unité culturelle des Etats chrétiens de l'Europe latine, appelée Chrétienté; et au cours des siècles un autre objectif est devenu prioritaire, à savoir le succès pastoral". Ainsi s'affirme de nos jours la tendance à introduire, - et jusque dans la lecture de l'histoire de l'Eglise - "certains critères susceptibles de correspondre aussi bien que possible [...] aux objectifs pastoraux (comme jadis aux objectifs idéologiques), et conformes aux tendances dominantes ainsi qu'à la mode du monde d'aujourd'hui. Nous touchons là, continue Swieżawski, à la cause principale de la confusion intellectuelle qui règne actuellement dans la pensée chrétienne. Car si la vérité en tant que critère décisif [...] est remplacée par un succès pastoral, si important soit-il, ou bien par une approbation des contemporains, [il y a dans cette substitution] l'expression de la plus profonde perversion intellectuelle et une trahison vis-à-vis de la primauté du vrai".

Quel archiviste n'apporterait ici l'un ou l'autre exemple de recherches accomplies, dans le fonds dont il a la responsabilité, parfois par certains de ses proches, qu'il aime bien d'ailleurs, mais pour qui les documents ne sont qu'un arsenal susceptible de fournir des arguments à leur démonstration du jour, plutôt que comme un passé à ausculter. C'est ainsi qu'à propos de l'un de ses confrères, l'archiviste d'une des plus importantes congrégations disait récemment : "Cet excellent père, qui est un travailleur acharné, un apôtre dévoué, et qui a de très grandes qualités, a tout de même un défaut qui nuit à ses recherches et à son enseignement. Ce n'est pas qu'il ne consulte pas les archives; car il les consulte, et même parfois d'une façon assez notable. Mais pour lui, la vérité n'est pas à chercher, elle est à démontrer. Dans ses études sur la vie religieuse, il semble persuadé qu'il possède la vérité, et que les archives n'existent que pour lui permettre de prouver aux autres qu'il a raison. Je ne suis pas habilité pour juger s'il a raison ou non pour aujourd'hui. Mais, pour le passé, je puis parler avec certitude et dire ceci : il est absolument

certain que, et malheureusement sur plusieurs points, les archives témoignent d'une réalité différente de la présentation qu'il en donne dans son enseignement et dans ses publications."

Comment ne pas comprendre qu'il y ait des archivistes pour déplorer pareille situation, lorsqu'ils s'y trouvent impliqués ?

III. LES CHERCHEURS ET L'HISTOIRE RELIGIEUSE.

En évoquant la tâche et la responsabilité des archivistes à l'égard du dépôt dont ils ont la charge, j'ai déjà abordé quelques-unes des exigences qui sont les leurs vis-à-vis de ceux qui ont recours à leurs services. Mais il est un point qui doit tout particulièrement retenir notre attention si nous voulons considérer dans son ensemble le thème que nous envisageons ce soir : Sources archivistiques et histoire religieuse. Ce point c'est précisément celui de l'usage, pour l'histoire religieuse, des archives de source ecclésiastique ou religieuse.

Il est bien clair, tout d'abord, que l'intérêt des chercheurs est inévitablement limité par l'objet de leur recherche. Dans certains cas, ce peut être tout simplement une précision qui est recherchée, ou bien la matérialité d'un fait : un prénom, une date, un lieu, le spécimen d'une écriture. Dans d'autres cas, il peut s'agir de renseignements qui débordent de beaucoup la raison d'être du document consulté : la filigrane du papier ou l'orthographe d'une époque peuvent retenir l'attention aussi bien que l'usage du breton dans une correspondance ou dans des cantiques, l'usage du latin dans certaines formules d'un coutumier religieux; l'étude des signatures peut permettre de suivre la diffusion de l'écriture; le récit d'une procession de la Fête-Dieu peut apporter de précieux renseignements météorologiques; l'itinéraire d'une procession des rogations peut être intéressant par les notations qu'il comporte sur les cultures d'un village ou d'une région, etc...

Juristes, généalogistes, démographes, économistes, sociologues, linguistes, politologues, géographes, historiens peuvent à l'envi, en recourant à des archives de source ecclésiastique ou religieuse, recueillir une moisson, parfois abondante, de renseignements livrés par ce genre de documents qui d'une façon parlent malgré eux.

Certains de ces documents ont même l'avantage de concerner toute la masse des fidèles de l'Eglise, et pas seulement les notables. Ainsi, c'est par leur appartenance au peuple chrétien que tant de générations d'hommes et de femmes sont, pour l'histoire, sauvés de l'anonymat. Les hommes qui ont forcé ou retenu l'attention de leurs contemporains, ou bien qui ont laissé des traces écrites d'eux-mêmes, peuvent être connus par ces témoignages. Mais le souvenir du petit peuple des obscurs, dont le nom même n'aurait pas été retenu par l'histoire, le souvenir d'humbles détails de la vie journalière, les ravages d'une catastrophe ou d'une épidémie, comme les traces du développement de l'instruction ou de la promotion féminine, aussi bien que celles des dévotions populaires, voilà autant d'aspects que contiennent des "livres de miracles", des registres paroissiaux ou de confréries, les registres d'un hospice ou le règlement d'une petite école, les chroniques d'un monastère, les lettres à la "petite Thérèse", etc... Tous ces renseignements sont conservés par la mémoire de la communauté religieuse locale dans laquelle ces hommes et ces femmes sont

entrés par le baptême, dans laquelle ils se sont unis par les liens du mariage ou dans laquelle ils ont fait leur profession religieuse, et qui a entouré leur trépas de ses suffrages priants. Ces sources documentaires apparaissent ainsi d'autant plus précieuses que rien ne peut suppléer à leur absence. Mais il ne faut pas oublier que c'est à cause d'une présence vivante de l'Eglise dans le monde de son temps que tant de documents ecclésiastiques et religieux sont ainsi susceptibles d'être consultés par des chercheurs. Or il arrive que certains d'entre eux, dans la hâte de leurs recherches, en arrivent parfois à méconnaître précisément ce qui a donné naissance à ces documents, dont ils veulent cependant profiter. Et, dans la dissection à laquelle ils se livrent alors, ils en arrivent ainsi à être incapables de percevoir même l'identité du vivant. De la sorte, au-delà de recherches ponctuelles, qu'on peut appeler périphériques, n'est-ce pas, dans certains cas, la vie même de l'Eglise qui est trahie par cette méconnaissance de l'origine des documents consultés ?

S'il en est ainsi lorsqu'il s'agit de ce qui concerne l'origine des documents, qu'en est-il lorsqu'il s'agit de leur nature ? Cette question était abordée tout récemment par l'archiviste d'une congrégation française à l'occasion d'une étude dans laquelle il évoquait la pensée de Newman à l'heure de Vatican I. Dans cette étude, on pouvait lire, en effet, le passage suivant : "L'observateur du dehors, surtout s'il a l'habitude d'interpréter les phénomènes à travers la dialectique du maître et de l'esclave, prendra aisément le respect du peuple à l'égard de la hiérarchie pour de la servilité, les recherches et les réflexions des théologiens, des exégètes et des mystiques pour des manifestations d'indépendance, voire de révolte, et la prise en considération de la mentalité commune par les évêques pour un compromis d'ordre stratégique.

Devant l'observateur chrétien qu'est Newman se déploie une réalité tout autre : à savoir une 'conspiratio pastorum et fidelium', qui est la manifestation visible du corps du Christ. Etant donné les imperfections des uns et des autres, rien d'étonnant que l'on puisse enregistrer des heurts, des abus et même des injustices. Il n'empêche que le déroulement des phénomènes constituant l'histoire du dogme chrétien [aux yeux des croyants] est régi par l'Esprit-Saint. En écoutant ses pasteurs, en respectant leurs déclarations, le peuple chrétien [sait qu'il] atteint infiniment mieux que des mots et des paroles; [qu'] il reçoit la vérité qui l'illumine et le nourrit." (Jean STERN. - "La communion universelle comme lieu théologique de Vatican I selon J.H. Newman", in Nouvelle revue théologique, n° de mars-avril 1977, pp. 187-188.)

Ces deux types de chercheurs existent; c'est bien évident. Mais force est de reconnaître qu'il n'est pas toujours aisé de tracer avec exactitude la frontière qui séparerait "l'observateur du dehors" et "l'observateur chrétien" ? Car il arrive d'une part que l'observateur qui se dit chrétien soit loin d'avoir les qualités de pénétration de Newman, et d'autre part que "l'observateur du dehors" se montre - par simple exigence méthodologique - bien plus attentif à essayer de faire preuve d'honnêteté intellectuelle à l'égard de ce qu'il ignore et soucieux - précisément parce qu'il ne partage pas la foi des chrétiens - de recourir à la médiation de l'expression de cette foi, et d'y faire référence - comme à un fait de civilisation spécifique - dans le travail pour lequel il utilise la documentation consultée dans un fonds ecclésiastique ou religieux.

Ce qui fait problème, ce n'est d'ailleurs pas l'ignorance religieuse, c'est sans doute bien davantage la prétention de celui - quel qu'il soit -, qui, même (et surtout sans doute) s'il est parti pour faire oeuvre de science, en arrive à faire passer pour exigences scientifiques ce qui de sa part n'est en définitive que préjugé idéologique ou fièvre de combat, quand il ne s'agit pas tout simplement d'un vieux compte à régler - pour reprendre l'expression employée (naïveté ou provocation ?) dès la première ligne d'une thèse récente : "Ce livre ... est d'abord un règlement de compte."

Sans doute ces difficultés proviennent-elles de plusieurs causes. L'évolution de l'historiographie en général, et de l'historiographie religieuse en particulier, est un fait patent. Après des travaux "trop souvent inféodés au souci apologétique ou gâtés par le préjugé anti-clérical" et "une histoire presque exclusivement politique de l'Eglise", on en est arrivé à passer à une étude de "l'Eglise en elle-même" (René REMOND.- "L'enseignement de Charles H. Pouthas et l'histoire religieuse" in Mélanges offerts à Charles Hippolyte Pouthas. Paris, 1973, pp. 22-23.). Mais une nouvelle épreuve atteignait bientôt l'utilisation des archives de source ecclésiastique ou religieuse : avatar d'une histoire idéologique, le militantisme a pu sembler imposer progressivement, sous couvert de science, la conception d'une histoire engagée, - engagée au service d'une transformation de la société civile aussi bien que de la société religieuse; et, selon cette conception, une revue d'histoire religieuse devait devenir une revue d'opinion. C'est aux diverses manifestations de ce souci, absolument pas scientifique, d'une histoire engagée qu'aujourd'hui nous assistons.

Mais au-delà de ces difficultés liées à la conjoncture présente, une autre difficulté provient du caractère spécifique des archives de source ecclésiastique ou religieuse. Ce point vaut d'être évoqué - si rapidement cela soit-il; car il est d'une importance méthodologique capitale. Que d'incertitudes et d'ambiguïtés, en effet, se font jour; et parfois chez les meilleurs esprits. Certains rangent automatiquement l'histoire religieuse dans les sciences religieuses et semblent ne la considérer que comme s'il s'agissait d'un secteur de la théologie sous prétexte que l'expression "histoire religieuse" contient l'adjectif "religieuse", mais en oubliant que le substantif est le mot "histoire". D'autres, à l'inverse, pour ne pas être soupçonnés de présupposés théologiques, n'abordent la recherche en histoire religieuse qu'animés par une philosophie du soupçon et ne traitent des sujets d'histoire religieuse qu'en réaction contre une histoire prétendument officielle. Dans l'un et l'autre cas, on se contente d'opposer comme étant non seulement irréductibles mais antagonistes, la science et la théologie. Or cette antinomie préjudiciable ne rend pas compte de ce qui est en jeu; et elle aboutit, il faut bien le dire, à faire de la mauvaise histoire et de la mauvaise théologie. Dans sa communication sur "Les relations entre Duchesne et dom Chamard", lors du colloque organisé à Rome en mai 1973 sur "Mgr Duchesne et son temps" (cf. Actes du colloque, pp.257-269), Brigitte Waché a eu le regard assez pénétrant pour montrer que la tension entre les deux hommes provenait d'une certaine insuffisance théologique chez dom Chamard et d'une certaine insuffisance de la méthode historique chez Mgr Duchesne.

Assurément, c'est un fait que les sources documentaires qui témoignent de la vitalité de l'Eglise catholique dans un pays donné constituent, du même coup, un élément du patrimoine intellectuel, culturel et spirituel du pays. Aussi ces archives sont-elles intéressantes à un double titre.

D'une part, elles témoignent d'un fait de civilisation spécifique; à ce titre elles constituent les sources d'une page de l'histoire générale; et il est juste de rendre hommage aux universitaires et aux services publics qui se rendent compte qu'elles représentent une part non négligeable du patrimoine national, dont ils ont à assurer la sauvegarde, la conservation, l'exploitation et la transmission, afin que l'histoire puisse être écrite dans son intégrité et son intégralité.

D'autre part, pour les chrétiens, ces archives gardent la trace de l'action et de la vie des générations de croyants qui les ont précédés; et, à la lumière de leur foi, les chrétiens y discernent l'action du Dieu-vivant à l'oeuvre dans la trame de l'histoire humaine; à ce titre, ces sources documentaires constituent le témoignage de ce qu'on appelle un "lieu théologique", ainsi qu'une source spirituelle pour les générations successives du peuple de Dieu; dans cette perspective, Jean XXIII a voulu renouveler l'intérêt porté aux archives de source ecclésiastique et religieuse afin de donner de solides assises au nouveau conciliaire.

Ces deux aspects, il faut le noter, se réfèrent aux mêmes sources documentaires; car c'est la vie même de la collectivité des croyants qui s'inscrit dans la trame de l'histoire générale comme un fait de civilisation spécifique, en y exprimant sa foi. Tous les membres de l'Eglise - pasteurs et fidèles - appartiennent à la famille humaine : leurs actes les plus proprement religieux eux-mêmes se situent, comme tous les actes des hommes, dans l'espace comme dans le temps; et le retentissement de la vie et de l'activité des chrétiens est manifeste jusque dans tous les domaines.

Mais, pour se référer aux mêmes sources documentaires, les recherches d'histoire religieuse et les recherches de théologie historique ne relèvent pas du même propos. C'est la voie progressive du cheminement d'un fait de civilisation tout au long de l'histoire humaine, qui est le propos de l'histoire religieuse. Ce qui est le propos de la théologie historique, c'est la voie explicative qui va de la vérité de foi à son expression à travers le déroulement des siècles.

Dans le cas de l'histoire religieuse, il s'agit d'ausculter et de scruter un fait de civilisation spécifique. Il ne s'agit pas de l'histoire d'une entreprise économique; il ne s'agit pas de l'histoire d'une institution politique ... même si ce fait de civilisation a des incidences économiques et politiques. Il s'agit de l'histoire d'une entité religieuse. Et cette entité religieuse n'est pas la "oumma musulmane". Même s'il s'agit d'une histoire de l'Eglise catholique vivant en France, c'est d'une page d'histoire de l'Eglise catholique qu'il s'agit.

A propos de la "oumma musulmane", Louis Gardet, dans un récent ouvrage sur "Les hommes de l'Islam", écrivait : "A travers la diversité des âges historiques et des pays, un certain axe d'unité marque de ses principes communs le fait même de la vie musulmane" (p.20). Pourquoi ne pourrait-on pas parler aussi d'un axe d'unité pour l'Eglise catholique ? L'Eglise catholique, en effet, rend

manifeste son axe d'unité par la conscience qu'elle a - et qu'elle exprime - d'elle-même; ce qu'elle exprime dans ses conciles et dans ses saints. Certes, c'est à travers des mentalités diverses, "à travers la diversité des âges historiques et des pays", pour reprendre l'expression de Louis Gardet. Mais, comme pour l'Islam, "un certain axe d'unité marque de ses principes communs le fait même" de l'Eglise catholique.

Si l'on considère le double héritage dont nous venons de parler - la règle de la foi (progressivement élaborée, dira l'histoire religieuse; progressivement explicitée, dira la théologie historique) et la succession des saints -, force est de reconnaître que, d'une part, la transmission vivante de cet héritage s'explique par la continuité correspondante et ininterrompue de l'institution bi-millénaire qu'est l'Eglise catholique, et que, d'autre part, cette continuité bi-millénaire s'explique par cette transmission. Car c'est bien l'Eglise qui, dans la volonté qu'elle affirme de se référer à l'authenticité évangélique canonise la règle de la foi ainsi que les saints; et, d'autre part, ce sont les saints, ainsi que la règle de la foi qui, dans leur volonté de se référer à l'authenticité évangélique définissent la conscience que l'Eglise a d'elle-même.

Que la foi des croyants, qui réfère à l'action du Dieu-vivant cette conscience que l'Eglise a d'elle-même, soit une illusion ou une réalité, l'historien n'a aucun moyen d'en décider par la méthode scientifique. Mais, quelle que soit la nature de l'Eglise, quel que soit le caractère de son identité personnelle, quelle que soit la valeur de la conscience qu'elle a d'elle-même, quelle que soit même la signification de cette volonté de se référer à l'authenticité évangélique, il y a là un fait de civilisation spécifique, et un fait de civilisation important puisque c'est le déploiement, dans le temps, de cette conscience que l'Eglise a d'elle-même qui structure "à travers la diversité des âges historiques et des pays" l'activité multiforme de cette institution religieuse spécifique.

Le principe de provenance et de respect des fonds, qui est la loi du travail des archivistes, aussi bien que les exigences historiques, qui sont la charte des chercheurs, ne peuvent donc qu'inciter à entrer "axialement" dans la connaissance du fait de l'Eglise, et à considérer, dans sa cohérence et sa totalité, sa tradition conciliaire et spirituelle, sans méconnaître ni les traces documentaires qui témoignent des diverses mentalités du personnel de l'Eglise, ni les traces documentaires qui témoignent de la conscience que l'Eglise a d'elle-même.

La structure des fonds ecclésiastiques et religieux manifeste le caractère spécifique du fait de civilisation qui les produit. Loin d'être une surimposition artificielle qui procéderait de l'imagination subjective (ou de la foi) de l'historien, ce caractère spécifique ressort, au contraire, de la structure originelle des fonds considérés, pris dans leur cohérence et leur totalité; or, cette structure objective elle-même procède d'une activité jaillie des principes constitutifs dont le déploiement spécifie ce fait de civilisation.

Pour ne prendre qu'un exemple, évoquons seulement un fait récent. Ce n'est pas par suite de la consultation qu'il a faite des archives, c'est par suite de sa myopie qu'un historien contemporain a pu dire : "Je n'ai vraiment pas trouvé de liens" entre l'entrechoc des mentalités épiscopales que j'ai étudiées et la

doctrine affirmée quelques années plus tard par telle encyclique. Un autre historien, plus clairvoyant assurément, a pu dire au contraire : "A travers cet entrechoc des mentalités épiscopales, c'est précisément l'élaboration doctrinale de cette encyclique qui est le coeur de la question". Cette dernière affirmation procède de la consultation des mêmes archives, et de quelques autres aussi parce que ce second historien sait que les documents ne livrent leur plein sens, ne découvrent leur principe d'intelligibilité que dans leur référence à la totalité de la structure archivistique d'où ils émanent.

Certes, c'est dans chaque cas un problème, aussi bien pour l'historien, le sociologue ou le psychologue, que pour le théologien ou le maître spirituel, d'arriver à déterminer dans quelle mesure les mentalités et les comportements des chrétiens sont affectés par le contexte socio-culturel dans lequel ils vivent, et dans quelle mesure leurs mentalités et leurs comportements sont à référer à l'Eglise de laquelle ils se réclament ou à l'Évangile dont ils s'inspirent.

Mais ce sont les mêmes documents d'archives qui sont utilisés, d'une part, dans le cas de l'histoire religieuse, pour l'étude du fait de civilisation qu'analysera la recherche scientifique, et d'autre part, dans le cas de la théologie historique, pour l'étude du "lieu théologique" que scruteront les croyants ou pour la contemplation qui nourrira leur foi.

Et c'est pourquoi je disais tout à l'heure : Pour se référer aux mêmes sources documentaires, les recherches d'histoire religieuse et les recherches de théologie historique ne relèvent pas du même propos. C'est la voie progressive du cheminement d'un fait de civilisation tout au long de l'histoire humaine, qui est le propos de l'histoire religieuse. Ce qui est le propos de la théologie historique, c'est la voie explicative qui va de la vérité de foi à son expression à travers le déroulement des siècles.

°
° °

Il est temps de conclure.

Pour ceux qui sont à la source des archives, pour les archivistes, pour les chercheurs, ce qui est en jeu en définitive, bien que sous des aspects différents, c'est la réponse à la question : Eglise que dis-tu de toi-même, à l'Eglise, au monde ?

Pour ceux qui sont à la source des archives, c'est de la fidélité à l'Eglise dont ils se réclament qu'il s'agit. Il n'y a donc pas lieu d'insister sur ce point dans l'intervention de ce soir.

Quant aux chercheurs, ils n'ont pas tous, ni toujours, une claire conscience de ce qu'impliquent la structure organique et la nature des sources documentaires auxquelles ils ont recours, et auxquelles il peut arriver que certains aient parfois recours, non pas à cause de, mais malgré leur origine et leur nature. Et c'est ainsi qu'il peut arriver que se produise aussi ce qui amenait Péguy à réfléchir sur la condition dans laquelle le Christ a voulu que sa mémoire fût transmise :

Car, dit Péguy, "Jésus a voulu être un saint ordinaire, un

homme, un saint comme les autres parmi les autres. Il a voulu avoir besoin de ses témoins, de ses martyrs, de ses notaires, de ses écrivains. Il n'a point voulu être attesté, remémoré par un miracle constant. Par un miracle permanent. Il n'a point voulu faire appel à d'autres moyens que les moyens de l'homme et de l'histoire et de la mémoire de l'homme. [...] Il a voulu être la matière et l'objet de l'exégète et de l'historien, la matière, l'objet, la victime de la critique historique. Il a voulu donner matière à l'exégète, à l'historien, au critique. Il s'est livré à l'exégète, à l'historien, au critique comme il s'est livré aux soldats, aux autres juges, aux autres tourbes. Il s'est livré à ceux qui portent des férules comme il s'était livré à ceux qui portaient des verges et des fouets. C'est la même tradition. C'est la même livraison. Il s'est livré aux controverses comme il s'était livré aux autres injures. Et les historiens crient après lui mort et vivant comme les scribes et comme les greffiers criaient après lui présent et muet. [...]

Pour que l'incarnation fût pleine et entière, pour qu'elle fût loyale, pour qu'elle ne fût ni restreinte ni frauduleuse, il fallait que son histoire fût une histoire d'homme, soumise à l'historien, et que sa mémoire fût une mémoire d'homme, humainement, défectueusement conservée. En un mot il fallait que son histoire même et que sa mémoire fût incarnée.

Il fallait que sa mémoire et son histoire fût querellée. Qu'elle fût livrée au même vulgaire. C'est la même exposition, de la même victime aux mêmes bourreaux. [...]

Il fallait que dans les temps, pour la même catégorie d'hommes, et devant la même catégorie d'hommes, il fût toujours le même homme, pleinement homme, exactement homme, poursuivi, exposé, plus qu'interrogé, traqué." (Charles PÉGUY - Note conjointe - Paris, Gallimard 1946, pp.218-219).

Si c'est l'histoire de l'Eglise qui a suggéré ces réflexions à Péguy, il n'est pas étonnant que la transposition soit facile avec ce qui a inspiré cette page.

Il reste tout de même une remarque qu'il est sans doute permis d'ajouter. Les archives ecclésiastiques et religieuses n'ont pas été, et ne sont pas constituées afin de donner à ceux qui ont la charge de les gérer ou de les exploiter, la mission de renouveler le baiser de Judas et de livrer les documents témoignant de la vie de l'Eglise au bras séculier d'une fausse science qui semble, comme les juges de cette Jeanne d'Arc si chère à Péguy, ne savoir que se jeter sur tout ce qui est pur pour le réduire en cendres...

Au terme de cet exposé sur le thème "Sources archivistiques et histoire religieuse", n'apparaît-il pas que, situés entre ceux qui sont à la source des archives et les chercheurs, les archivistes, chargés de gérer des fonds ecclésiastiques et religieux, sont appelés par leur tâche même à manifester d'une manière assez privilégiée ce que l'on pourrait appeler le rôle social de l'archiviste.

Assurément, il semble, dans l'évolution actuelle, que l'archiviste soit invité à justifier sa raison d'être par les services qu'il est amené à rendre dans la société, soit à un premier niveau, par les réponses qu'il est susceptible d'apporter - et qu'il apporte effectivement - aux enquêtes diverses, aussi bien qu'aux recherches de toute nature - administratives, scientifiques, etc... - qui ne peuvent être menées à leur terme que par le recours aux

sources documentaires dont l'archiviste a la garde, soit, à un second niveau, par les expositions pédagogiques ou culturelles que l'archiviste est souvent le seul à pouvoir organiser avec compétence. Et dans un monde marqué par le souci de l'efficacité, il peut arriver que l'archiviste soit lui-même tenté de ne justifier sa mission que par la rentabilité de sa tâche. Dans cette perspective, il faut bien le dire, l'archiviste entre, au moins d'une certaine façon, dans le jeu de la "praxis"; dès lors qu'elle est soumise à la rentabilité, à l'efficacité, à l'utilité immédiate, sa tâche lui apparaît essentiellement comme une activité qui met le savoir au service d'autre chose; et il peut être tenté de ne voir sa profession que comme un instrument de cette "praxis". Sans doute cet aspect n'est-il pas négligeable; et même il peut être utile à l'archiviste de ne pas le négliger, ne serait-ce que pour obtenir la part du gâteau qui lui est nécessaire pour travailler.

Mais, si l'archiviste a pleinement conscience de sa tâche propre, qui est de gérer le fonds dont il a la charge, de retrouver et de mettre en valeur le principe de la structure organique, ainsi que la nature des sources documentaires dont il assure la gestion, ce n'est pas dans l'ordre de la "praxis" qu'il est amené à poursuivre sa tâche, c'est dans l'ordre de la "theoria". A ce niveau, il rappelle à ses contemporains, de par sa mission propre, qu'avant même d'être un instrument de la "praxis", le réel est un élément de la "theoria". Et, parce qu'en parfait maître de maison, lorsqu'il accueille ses chercheurs comme des hôtes, il est amené, et précisément par exigence de la "theoria", à faire se rencontrer et se comprendre les différentes générations et les différentes cultures, l'archiviste est même par excellence un artisan de paix et d'unité entre les hommes. Dans le déséquilibre qui ébranle le monde d'aujourd'hui, n'est-ce pas une vocation magnifique ?

Charles Molette.